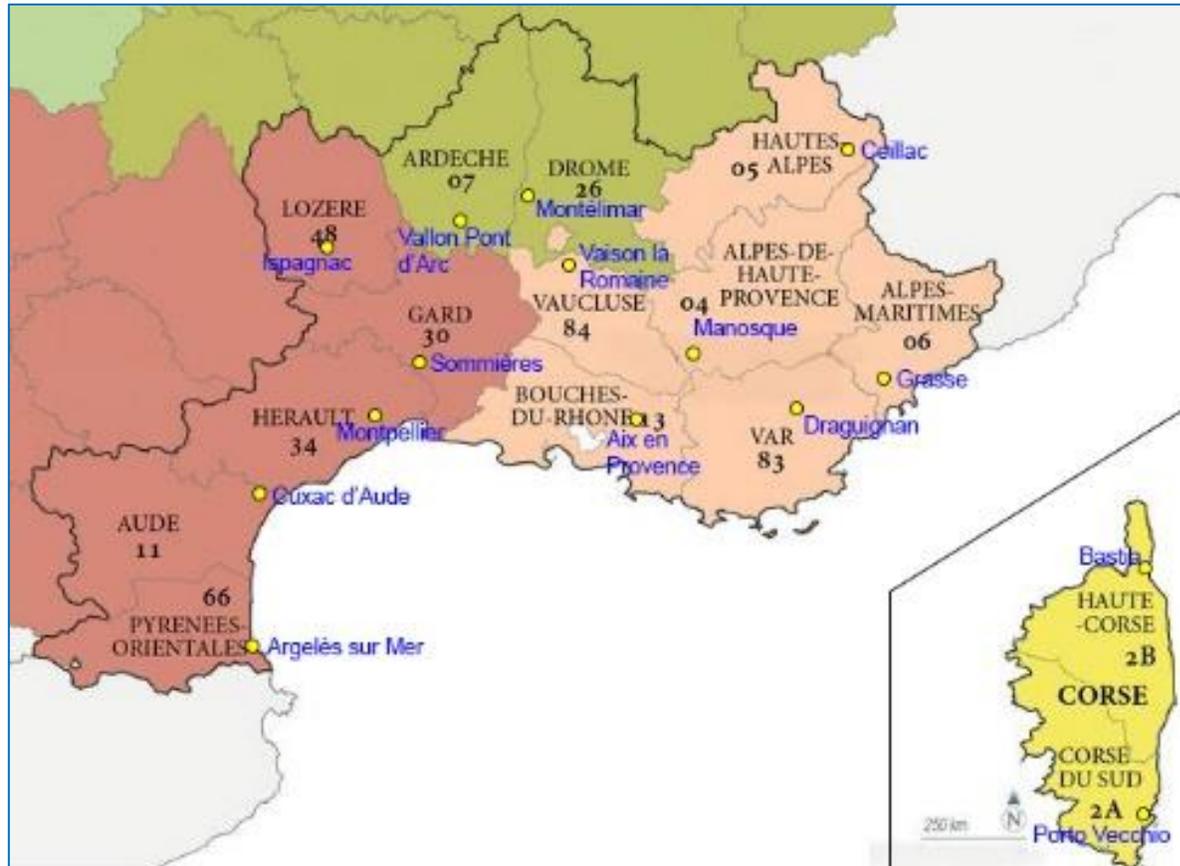


# ARC MEDITERRANEEN

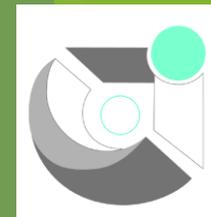
## Analyse de l'Information préventive communale

Décembre 2017



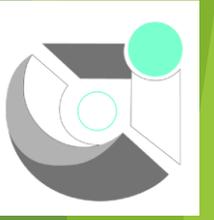
DREAL PACA, Marseille, 13 mars 2018

# Commande de la DGPR



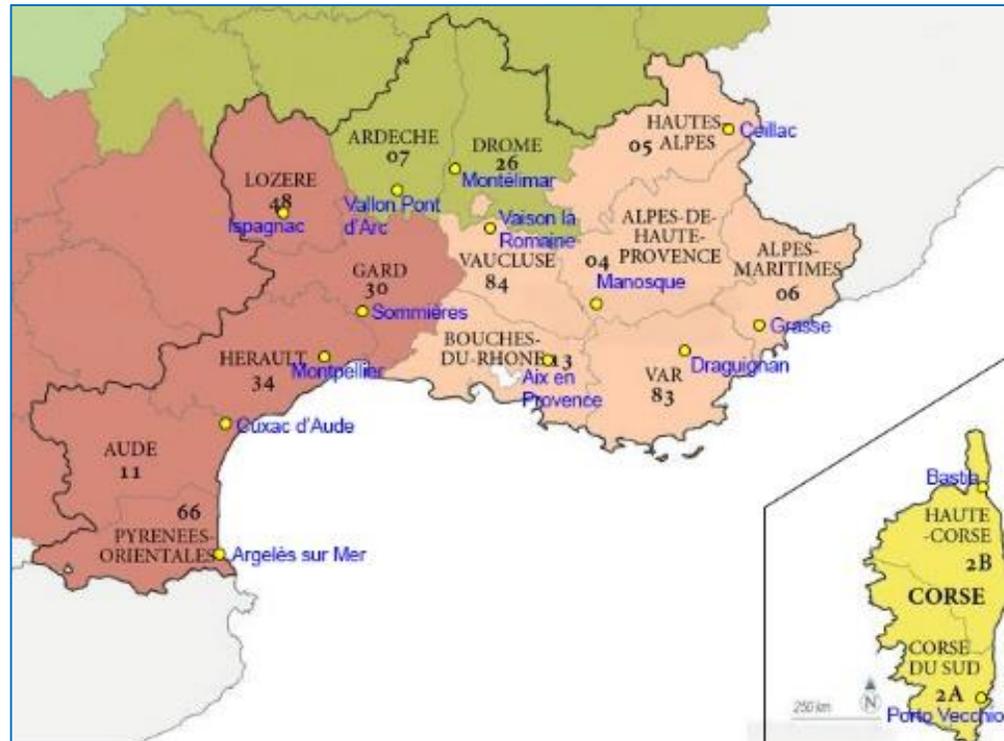
Dans le cadre des campagnes de sensibilisation 2016 et 2017 aux bons comportements en cas de pluies intenses au niveau de l'arc méditerranéen, il s'agissait de :

- **Mieux cerner les démarches IP engagées par les maires, les freins rencontrés, les opportunités saisies,**
- **Identifier les bonnes pratiques afin de les promouvoir ensuite par l'intermédiaire des services de l'Etat**

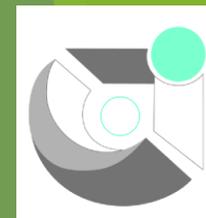


# Champ de l'étude

Pour cette étude, la DGPR a retenu 15 communes (1 pour chacun des 15 départements de l'arc méditerranéen), ayant toutes un PPR inondation.



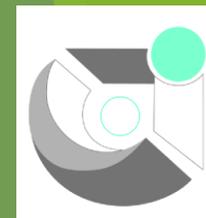
# Champ de l'étude



REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	Nbre HAB
AUVERGNE RHONE ALPES	ARDECHE 07	<b>Vallon Pont d'Arc</b>	2 300
	DROME 26	<b>Montélimar</b>	35 000
CORSE	CORSE-du-SUD 2A	<b>Porto-Vecchio</b>	11 000
	Hte-CORSE 2B	<b>Bastia</b>	43 000
OCCITANIE	AUDE 11	<b>Cuxac d'Aude</b>	4 300
	GARD 30	<b>Sommières</b>	4 400
	HERAULT 34	<b>Montpellier</b>	257 000
	LOZERE 48	<b>Ispagnac</b>	900
	PO 66	<b>Argelès sur Mer</b>	12 000
PACA	ALPES-Hte-Provence 04	<b>Manosque</b>	22 000
	Htes-ALPES 05	<b>Celliac</b>	400
	ALPES-Maritimes 06	<b>Grasse</b>	51 000
	BOUCHES-du-RHONE 13	<b>Aix-en-Provence</b>	141 000
	VAR 83	<b>Draguignan</b>	36 000
	VAUCLUSE 84	<b>Vaison-la-Romaine</b>	6 100



# Champ de l'étude

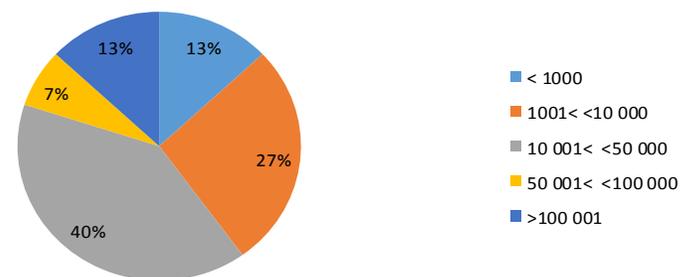


## NOMBRE d'HABITANTS

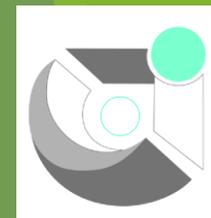
	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
< 1 000	400	900														2	13%
1001< <10 000			2 300	4 300	4 400	6 100										4	27%
10 001< < 50 000							11 000	12 000	22 000	35 000	36 000	43 000				6	40%
50 001< < 100 000													51 000			1	7%
> 100 001														141 000	257 000	2	13%

NOMBRE d'HABITANTS		
< 1 000	2	13%
1001< <10 000	4	27%
10 001< < 50 000	6	40%
50 001< < 100 000	1	7%
> 100 001	2	13%

Nombre d'habitants par commune

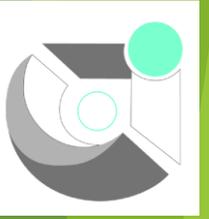


# Champ de l'étude



15 communes :

- De **tailles différentes** (un nbre d'habitants de 400 à 257 000)
- Toutes concernées par un **PPR inondation**
- Toutes concernées par un **risque d'inondation type méditerranéen**
- Et par **d'autres risques naturels et technologiques**, afin d'avoir tous les types de risques majeurs représentés dans l'étude



# Champ de l'étude (type de risques)

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELIMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
INONDATION	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	15	100%
FEU de FORET	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14	93%
MOUVENENT de TERRAIN	x	x	x			x	x	x	x	x	x		x	x		11	73%
SEISME	4	2	3	2	2	3		3	4	3	3		3	4	2	13	87%
AVALANCHE	x															1	7%
RADON	x					x			x				x			4	27%
INDUSTRIEL			x						x			x	x			4	27%
NUCLEAIRE									x	x						2	13%
RUPTURE de BARRAGE							x		x					x		3	20%
TMD		x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	12	80%
EXPLOITATION MINES									x							1	7%

TYPE DE RISQUES MAJEURS		
INONDATION	15	100%
FEU de FORET	14	93%
MOUVENENT de TERRAIN	11	73%
SEISME	13	87%
AVALANCHE	1	7%
RADON	4	27%
INDUSTRIEL	4	27%
NUCLEAIRE	2	13%
RUPTURE de BARRAGE	3	20%
TMD	12	80%
EXPLOITATION MINES	1	7%

Toutes les communes étudiées sont concernées par le risque INONDATION : PPRI

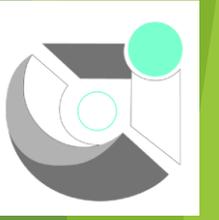
93% par le risque FEU DE FORET

87% par le SEISME

80% par le TMD

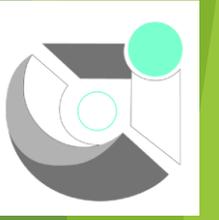
73% par le risque MOUVEMENT DE TERRAIN

# Phases de l'étude



- Recherches sur Internet et réalisation d'une **base de fiche synthétique communale**
- Rdv téléphonique avec le bon interlocuteur (référent)
- **Entretiens téléphoniques** avec le référent
- Réalisation d'une **fiche synthétique par commune**
- Envoi de la fiche synthétique à chaque référent
- **Etude comparative**
- Exemples de **bonnes pratiques**
- **Difficultés rencontrées**
- **Pistes de réflexion et d'amélioration**
- **Conclusions**

# 1) Analyse préalable par commune



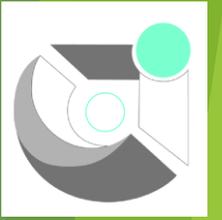
## a) Recherches sur Internet

- Site de la commune
- Géorisques (avec parfois certaines discordances)
- Historique des catastrophes

## b) Réalisation d'une base de Fiche synthétique communale

- Données générales issues de Géorisques
- Données sur les différents temps de la démarche IP  
( DICRIM, affiche, campagne d'info, repères de crues) avec :
  - Actions remarquables
  - Points à améliorer
  - Questions à poser
  - Points à approfondir

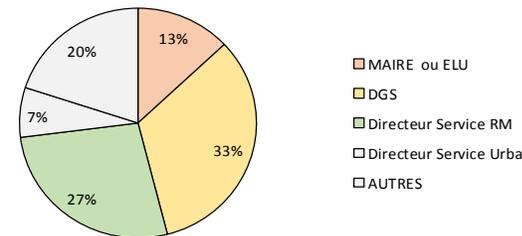
## 2) Contact avec la commune



	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la Romaine	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX	MONTPELLIER		
MAIRE ou ELU	X	X														2	13%
DGS				X	X	X				X	X					5	33%
Directeur Service RM									X				X	X	X	4	27%
Directeur Service Urba								X								1	7%
AUTRES			X				X					X				3	20%

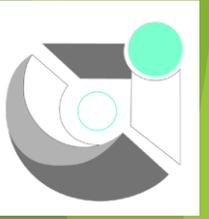
CONTACT COMMUNAL (par téléphone)		
MAIRE ou ELU	2	13%
DGS	5	33%
Directeur Service RM	4	27%
Directeur Service Urba	1	7%
AUTRES	3	20%

Répartition des contacts communaux



Pour les COMMUNES < 1000 Habitants	Les maires ou élus ont répondu
1 000 < < 10 000 Habitants	Les DGS ont répondu
De 50 000 à > 100 001	Les Directeurs des services RM ont répondu

### 3) Rendez-vous téléphonique avec le référent



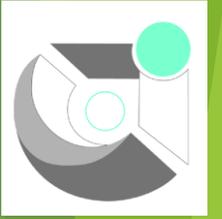
- **Prise de Rdv téléphonique avec le référent désigné, en envoyant dans 50% des cas ma lettre de mission pour officialiser et préciser ma démarche**
- **Le plus souvent assez facile ; pour 2 communes (soit 12%) il a nécessité plus de 10 appels**



Rdv et entretiens téléphoniques avec 100% des communes

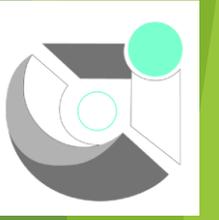
# 4) Entretiens téléphoniques avec le référent

(45mn à 1h)



Afin de ...

- **Rappeler** l'objet de la démarche
- **Demander** des précisions sur le DICRIM mis en ligne
- **Connaitre** les actions d'information menées, l'affichage, les repères de crues en place, l'avancement des PPMS ...
- **Entendre** les difficultés rencontrées, les raisons invoquées
- **Expliquer** comment se procurer l'affiche, l'importance de communiquer ...

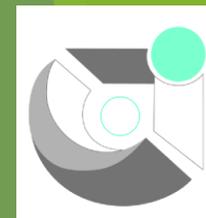


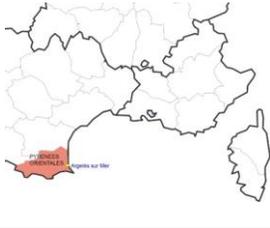
## 5) Réalisation d'une fiche synthétique communale

A la suite de ces échanges nous avons **complété, renseigné et illustré** la fiche communale, avec pour chaque item 2 colonnes :

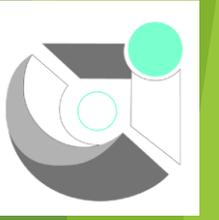
- **Éléments remarquables**
- **A améliorer**

# Exemple de fiche synthétique communale



	<b>ARGELES sur MER</b>	
	<b>PYRENEES ORIENTALES</b>	
Contact : Monsieur WINZER, Directeur de l'Urbanisme		
Nombre d'habitants : 12 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 14/16 Evènements mortels :	TRI : non PAPI : non DICRIM : 2003, 2010, 2017 PCS : 2010 PPMS : 6/6 PFMS :	
DICRIM		
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER	
 <p><b>Doc de 20 pages très communiquant</b>, illustré, avec un mémo risque rappelant la réalité du risque sur la commune</p>	<p><b>Pas de carte</b>, raisons invoquées :          - doc d'information ;          - ne pas générer psychose hydrique en pointant une certaine partie de la population          - connaissances peu fiables des limites de l'aléa torrentiel ; étude complémentaire en cours financée par la commune en fonction des retours d'expérience des dernières inondations de 2014 et 2015.</p>	
 <p><b>Fiche synthétique</b> en fin du DICRIM reprenant tous les éléments de l'affiche réglementaire ;  <b>- 2 pages présentant le PCS</b>, sa structure, l'organisation communale de crise, qui fait quoi ...</p>		
<p><b>Tirage 15 000 exemplaires</b>, boitage à tous, campagne de distribution dans les zones touchées en 2014, 2015 par le maire adjoint à la sécurité avec le délégué de quartier.</p>		

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p><b>Pas d'affiche</b>, raisons invoquées :          - pas la capacité de rentrer dans ce genre de campagne ;          - par contre gros investissement sur les 52 campings au niveau affichage, CPS ...</p>
CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de quartier ;</li> <li>- Articles dans le BM : DICRIM, Feu de forêt ;</li> <li>- Recensement et information des résidences disposant d'un parking souterrain sur les conduites à tenir en cas de risque.</li> </ul>	
SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p><b>Accueil/Vivre/Environnement/Gestion et prévention des risques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dispositifs obéissent aux normes en vigueur (DICRIM, PPR Incendie de forêt, PPR Naturel)</li> <li>- Automate d'appel : inscrivez-vous (fiche d'inscription et de désinscription en ligne)</li> <li>- DICRIM consultable et téléchargeable</li> </ul>	
REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 repères de crues sur la commune</li> <li>- Laissez de crues photographiées pour garder la mémoire</li> </ul>	

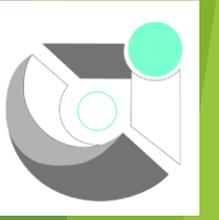


## 6) Envoi de la fiche synthétique à chaque référent

Chaque interlocuteur référent à ensuite reçu par mail la fiche afin de la **modifier**, la **corriger**, la **compléter** à sa guise. Une réponse rapide était demandée.

3 fiches/12 sont revenues modifiées ou complétées sous une semaine (25%)





## 8) Analyse comparative

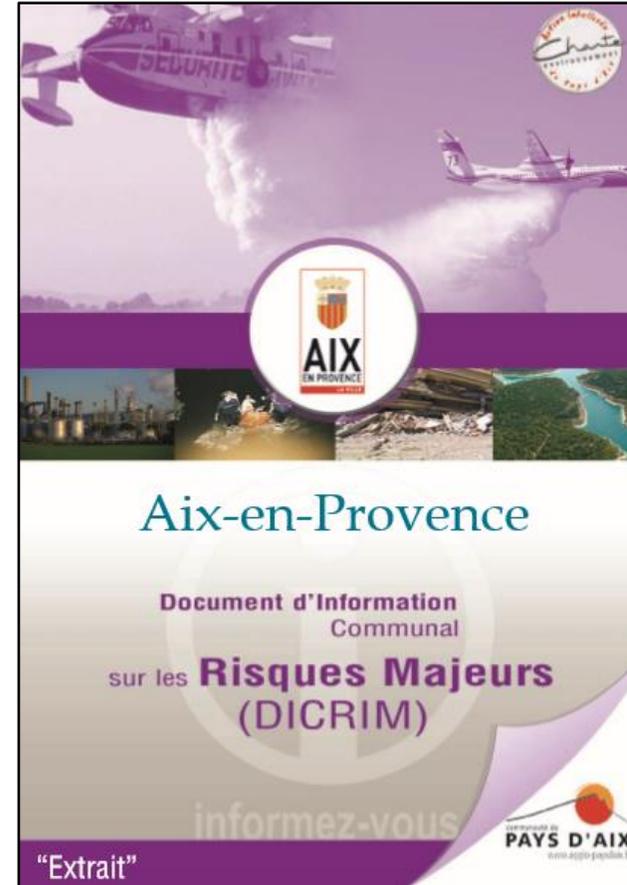
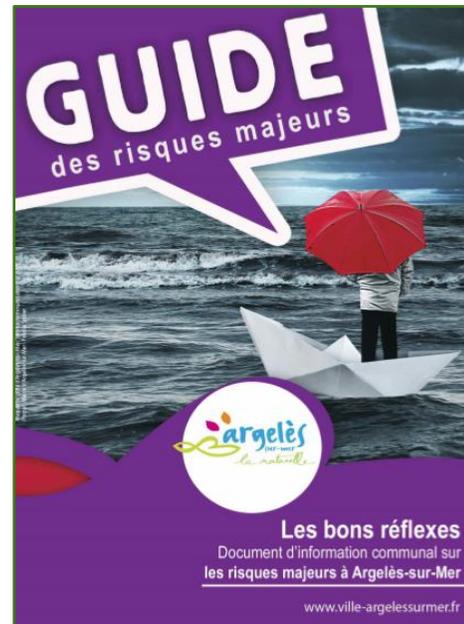
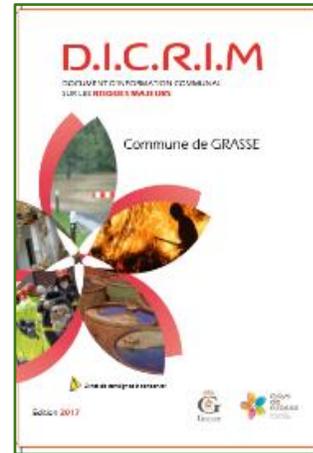
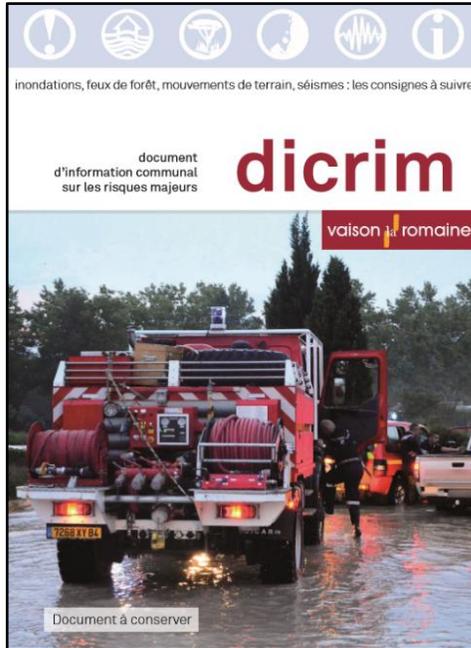
Après cette analyse par commune, nous avons procédé à une **analyse comparative de la démarche IP**, en tenant compte de la taille de la commune :

- **DICRIM**, son aspect, son contenu
- **Affiche et affichage**
- **Campagne d'information**
- Contenu RM du **site internet** de la commune
- Mise en place des **repères de crues**

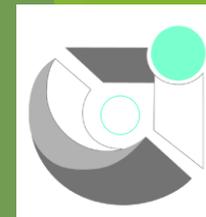
En faisant ressortir :

- Les éléments remarquables
- Les points à améliorer
- Les difficultés rencontrées, les raisons invoquées

# a) Analyse DICRIM



# Réalisation DICRIM/PCS



	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
DICRIM	(1)	x	(1)	x	x	x	x	x	x	x	x	(2)	x	x	x	12	80%
PCS	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	(2)	x	x	x	14	93%

(1) Pas de DICRIM alors que la commune a un PCS

(2) En Haute Corse en 2012, sur les 236 TIM a réaliser, 145 l'avaient été

REALISATION DICRIM/PCS		
DICRIM	12	80%
PCS	14	93%

**Hormis BASTIA, sur les 15 étudiées, seules 2 petites communes (de moins de 2 300 habitants) n'ont pas réalisé leur DICRIM, alors qu'elles ont fait leur PCS.**

# Analyse quantitative DICRIM



	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la Romaine	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
DICRIM Réalisé		X		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	12	80%
DICRIM Consultable Mairie		X		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	12	80%
DICRIM Consultable Site		X		(1)	(1)	X	X	X	X	X	X		X	X	X	10	67%
DICRIM Edité				X (N/B)		X (5 000)		X (15 000)	X		X (23 000)		X (10 000)	X (40 000)	X (10 000)	8	53%
DICRIM Adressé population				X		X		X			X					4	27%

(1) A venir prochainement

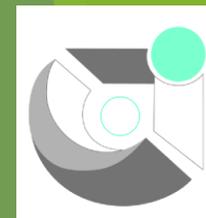
DICRIM (Aspect QUANTITATIF)		
DICRIM Réalisé	12	80%
DICRIM Consultable Mairie	12	80%
DICRIM Consultable Site	10	67%
DICRIM Edité	8	53%
DICRIM Adressé population	4	27%

**Tous les DICRIM réalisés (12/15) sont consultables en mairie et le site de la commune (2 vont être mis en ligne très prochainement)**

**66% des DICRIM réalisés (8/12) ont été édités** entre 5 000 et 40 000 exemplaires ; à noter ARGELES (12 000 habitants) a tiré 15 000 exemplaires et DRAGUIGNAN ( 36 000 habitants), 23 000 exemplaires

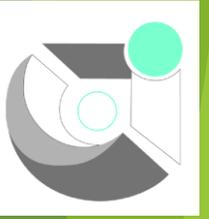
**33% des DICRIM réalisés (4/12) ont été adressés** à toute la population et cela dans les communes de taille moyenne < 36 000 habitants

# Analyse qualitative DICRIM



	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
NBRE de pages/Format/Coul		12 A4 N/B		5 A4 N/B	6 A4 C	24 A4 C	24 A4 C	20 A4 C	28 A4 C	20 A4 C	20 A4 C		20 A4 C	30 A4 C	28 A5 C		
COMMUNIQUANT, mise en page, illustrations		N/B		N/B	x	xx	(x)	xx	xx	x	x		x	x	x	10	67%
Avec CARTES		x				x			x		(1)		x	x	x	6	40%
CARTES LISIBLES		x				xx			x				x	x		5	33%
CARTE avec ALEA, ENJEUX		x				xx			(x)				x	x	(x)	4	27%
HISTOIRE du RISQUE				x		x	x	x	x	x	x		x			8	53%
Mesures de PREVENTION		x		x		(x)	(x)	x	x				x	x	x	7	47%
Mesures de PROTECTION		x		x		x			x				x	x	x	7	47%
REPERES de crues						x (liste)									x (carte)	2	13%
AFFICHE								x (fiche)							x	2	13%
ALERTE					x	x		x	x	x	x		x	x	x	9	60%
Consignes de PROTECTION		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	12	80%
Plan Familial Mise en Sûreté									x				xx			2	13%
QUI FAIT QUOI ?								x	x						xx	3	20%
PCS (Présentation, éléments)						xx		x								2	13%

(1) Pas de cartes dans le DICRIM, alors qu'il y a d'excellentes cartes dans le PCS, également accessible sur internet



# Exemple de DICRIM communiquant et complet): Vaison-la-Romaine 6 100 hab

inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, séismes : les consignes à suivre

document d'information communal sur les risques majeurs **dicrim**

maison romaine

Document à conserver

## Le risque inondations

**Le risque dans la commune**

La commune de Vaison-la-Romaine est exposée à deux types d'inondations :

- les inondations de type fluvial rapide
- les inondations de type torrentiel et / ou les ruissellements

Les fortes pluies, les nombreux vallats qui traversent la zone urbanisée de la commune peuvent générer des inondations urbaines.

## Inondations par l'Ouvèze

**La prise en compte des risques**

La gestion communale des risques d'inondations est basée sur la mobilisation progressive des moyens humains et matériels, en fonction de l'importance de la crise.

Pour faire face à tous les types de situation, le volet « inondation » du plan communal de sauvegarde comporte trois phases (plan 1, plan 2 et plan 3). À chacune d'entre elles, correspond un niveau d'inondation et les mesures prises par la municipalité pour protéger la population.

7

### Crue de l'Ouvèze : quel impact ?

Au fur et à mesure de la montée des eaux de l'Ouvèze, les différents quartiers de la ville sont impactés.

**Plan 1 :** Les premiers débordements se produisent au niveau de la zone d'activité du quartier Théo, à proximité du Jardin des neuf damoiselles, à l'aval du pont Neuf, en rive droite de l'Ouvèze. Si la montée des eaux se poursuit, les habitations construites juste en aval du pont Neuf, en rive droite, sont menacées.

**Plan 2 :** l'Ouvèze inonde les plaines de Saint-Véran et Saint-Estève, situées en aval du méandre des Aurès, ainsi que le centre de vacances Escapade, localisé en amont du Pont romain, à la confluence du Lanson.

**Plan 3 :** le niveau d'eau atteint le parking situé quai Pasteur, en rive droite. L'avenue César Geoffroy, située en amont du Pont romain en rive droite de la rivière présente également un risque d'inondation important lors de crues exceptionnelles de l'Ouvèze.

**Garder la mémoire des inondations passées**

Des repères de crue liés sur certaines constructions rappellent le niveau des plus hautes eaux connues :

- avenue César Geoffroy, Centre de vacances Escapade (mur extérieur du bâtiment d'accueil)
- avenue César Geoffroy, maison « Les Bostides »
- Pont romain (à l'angle, côté Grand rue)
- place Théodore Aubertal ( façade de l'immeuble sis au n°2)
- Grand rue ( façade de l'immeuble sis au n°7)
- quai Pasteur (angle de l'avenue Jules Ferry)
- avenue Jules Ferry ( façade de l'école Jules Ferry)
- rue Aristide Briand (à l'angle de l'avenue Aristide Briand)
- Esplanade Yves Mélin, à proximité de la cathédrale N. D. de Nazareth (mur extérieur des toilettes publiques)
- quai de Vignon ( façade de la caserne des pompiers, côté Ouvèze)
- avenue Ulysse Fabre, Centre technique municipal (sur la rive opposée)
- avenue des Pupilles, ZAC de l'Ouvèze ( façade des toilettes publiques)

**Où se réfugier en cas d'évacuation ?**

En cas d'avis d'évacuation, la mairie vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants :

- Espace culturel Patrick Fabre, avenue François Mitterrand,
- gymnases du stade Ulysse Fabre, avenue Pierre Brasselette.

9

Les zones impactées, les repères de crues

## La mémoire du risque

### Les consignes de sécurité

**AVANT**

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Suivre les bulletins d'informations diffusés par France Bleu Vaucluse.
- Attendre les consignes des autorités.

**PENDANT**

**À l'annonce de la montée des eaux**

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.

**En attendant les secours**

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Écouter France Bleu Vaucluse pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

**LES BONS RÉFLEXES**

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez en avant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne pas s'approcher des vallats et des ravins.
- APRES
- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie, pour préserver votre santé.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Faire l'inventaire des dommages.

**Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.**

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.**

**Écoutez France Bleu Vaucluse pour connaître les consignes des autorités.**

**Fermez le gaz et l'électricité.**

**Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.**

**Montez à pied dans les étages.**

13

Des consignes claires et détaillées

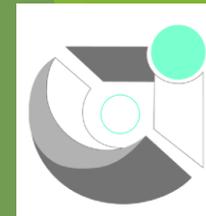
### Risque feu de forêt à Vaison-la-Romaine

**LÉGENDE**

- Zone exposée à un risque faible de feu de forêt
- Zone exposée à un risque moyen de feu de forêt
- Zone exposée à un risque fort de feu de forêt
- Centre d'accueil
- Road Départementale

14

Des cartes de qualité



# Exemple de DICRIM communiquant et complet): Manosque 22 000 hab

Manosque

DICRIM 2013

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Manosque

LE RISQUE INDUSTRIEL

■ Etablissement SEVESO  
 ■ Périmètre de sécurité du PPI  
 ■ ZPE  
 ■ Zone urbanisée  
 ■ Zone d'activités

Des cartes avec un **aléa précis** (ici le rayon du PPI)

Manosque

DICRIM 2013

RISQUES NATURELS

## L'INONDATION

Le risque inondation est le croisement entre l'aléa naturel hydrologique et les enjeux humains. L'homme s'installe dans les espaces de liberté des cours d'eau pour l'agriculture, l'industrie ou le logement. Il s'expose alors à l'aléa.

**CA S'EST DÉJÀ PRODUIT**

De grandes crues ont fortement impacté les Manosquins en 1988, 1991, 1993, 1994 et 2011.

**Le risque sur la commune**

Située sur le bassin versant de la Moyenne Durance, Manosque est inondée sur son ensemble par :

- La Durance, régulée par le barrage de Serre Poignan
- Les affluents de la Durance
- Le Canal de Manosque
- Le Canal de la Brillanne.

Trois types d'inondation sont alors possibles :

- CRUE D'ÉPIURABLE, très rapide et puissante;
- INONDATIONS DE PLUVE, croissantes lentes et progressives;
- RUISSELEMENTS PLUVIAUX URBAINS, débordement du réseau.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

17,1 millions d'habitants permanents français sont exposés aux inondations par débordement de cours d'eau, dont 168 en métropole.

Ça c'est déjà produit

Manosque

DICRIM 2013

## QUI FAIT QUOI DANS LA GESTION DE CRISE ?

**POMPIERS - POLICE - GENDARMERIE**

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'événement. Le poste de commandement opérationnel des pompiers dirigé par le Commandant des Opérations de Secours (COS) assure la coordination des opérations en relation directe avec le Maire, le Préfet et les autres services de secours et de sécurité.

**LA PREFECTURE**

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou si toutes les communes, le Préfet donne l'ordre de déclencher les Opérations de Secours (OS) dans le cadre du plan ORSEC et ses dispositions spécifiques ou un autre plan d'urgence. Il est en contact avec les cellules de crise zonales (plusieurs départements touchés) et nationale (plusieurs zones touchées).

**LES ÉCOLES**

Seul établissement autorisé par les autorités, elles accueillent vos enfants à l'école. Ils y sont mieux sécurisés par le personnel scolaire qui a mis le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'établissement, afin de faire face à une situation à risque en attendant les secours.

**LA MAIRIE**

Le Maire ou son représentant, Directeur des Opérations de Sauvegarde (DOS) déclenche, si besoin, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il mobilise alors tout ou partie de son équipe municipale (Maire, cadres, policiers municipaux, agents administratifs et techniques) avec le responsable des actions communales (aide directionnelle) présent au Poste de Commandement Communal (PCC). L'alerte à la population par radio, porte à porte, diffusion de messages par megaphone et SMS est gérée par la cellule communication du PCC.

**LA POPULATION**

Vous devez prendre connaissance des risques auxquels vous pouvez être exposés, les moyens de les prévenir et les consignes de sécurité à respecter lors de leur survenance. Préparez vous autant que possible aux situations de crise en réalisant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

Qui fait quoi et le PFMS

Manosque

DICRIM 2013

## Les mesures de sauvegarde

**Prévision / Prévention**

Les espaces boisés sont protégés par :

- Un Plan de Prévention des Incendies Forestiers (PPIF) en vigueur jusqu'en 2014 (arrêté préfectoral n°100-100-100).
- L'obligation légale de débroussailler.
- Des coupes aux massifs forestiers (PCCF) n°2004-100.
- Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPCI) qui permet de sceller l'ensemble des stratégies, des dispositifs et des moyens actuellement mis en place.
- Les plans massifs, pour une gestion intégrée de tous les massifs forestiers du territoire.
- La surveillance des conditions météorologiques pendant la saison estivale par le SCS et le PMS.
- La surveillance des conditions météorologiques et de l'état des végétaux pour identifier le risque quotidiennement.

Des aménagements de terrain ont été réalisés en matière de défense contre l'incendie : création de bande débroussaillée coupe-feu, installation de cloche d'eau, entente des pistes DCEI...

**Protection**

Si un feu se déclare, le Maire active le Poste de Commandement Communal pour assurer la sauvegarde de la population exposée et apporter du soutien aux équipes de secours, en mobilisant les services municipaux.

**Côté réglementation**

Le débroussaillage est obligatoire pour chaque propriétaire dans les zones à risques. Notamment autour des constructions situées à moins de 200 m des massifs forestiers (Code Forestier : Article préfectoral n° 100-100-100). Le débroussaillage et son entretien doivent être réalisés à tout moment de l'année (jusqu'à la fin de la nuit - 30 septembre).

**L'ALERTE**

SMS - RADIO - MEGAPHONES  
PORTE À PORTE

**LES BONS REFLEXES**

**AVANT**

Requies les chemins d'évacuation et les plans  
Prévoir les moyens de lutte contre l'eau, incendie  
Débroussailler

**PENDANT**

Vous êtes témoin ?  
Informer les pompiers et suivre leurs instructions  
Dans la nature, s'éloigner des arbres secs  
Revenir dans le bâtiment le plus proche  
Requies à travers un large passage

**En voiture ?**

Ne pas sortir  
Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée  
Allumer les feux

**Mesure habituelle est interdite :**

Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès  
Arriver le bâtiment dans que le feu est parti, puis entrer les travaux d'arrimage  
Fumer les cigarettes dans des zones situées à proximité et les éteindre si possible de suite  
Fumer les vélos, les pailles et les feux  
Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'aérations, cheminées, ...

**APRÈS**

Éviter les feux d'herbes sèches

Les mesures de prévision, prévention, protection

## Comment réagir face aux risques majeurs DANS TOUS LES CAS...

**L'INONDATION**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

**LE FEU DE FORÊT**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

**LE DÉBROUSSAILLEMENT**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

**LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

**LE RISQUE INDUSTRIEL**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

**L'ACCIDENT NUCLEAIRE**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

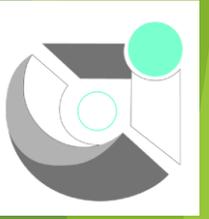
**LA RUPTURE DE BARRAGES**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

**SAISON D'INCENDIE**

Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque  
Ne pas aller dans les zones à risque

L'affiche



# Exemple de DICRIM en N/B mais complet : Ispagnac (9 000 hab)

## Document Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)

Commune d'ISPAGNAC  
48320 LOZERE

Madame, Monsieur,

Comme beaucoup de communes, Ispagnac est concerné par plusieurs risques majeurs, d'où la nécessité de présenter un DICRIM pour la population puisse bien voir les difficultés qui pourraient survenir.

Les plus anciens ont en mémoire certaines inondations du Tarn ou la chute du rocher qui s'est écroulé sur l'ancien réfectoire de Rocheblaye.

Pour des raisons de cet ordre ou autres, il nous fait disposer d'un document qui informe tous les habitants, et notamment les nouveaux résidents, à leur arrivée dans la commune.

J'espère que vous lirez attentivement ce dossier qui a été édité dans l'intérêt de tous.

Michel VIELLEDENT  
Maire d'Ispagnac

### Le risque majeur

Le risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité car touchant des enjeux importants. C'est un événement où un seul accident engendre de nombreuses victimes ou de nombreux dégâts matériels ou encore de graves dommages à l'environnement.

### L'information préventive

Elle est placée sous l'autorité du Préfet et du Maire.

Elle consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur les lieux de vie, de travail ou de vacances.

Le DICRIM est établi par le Maire.

Il reprend les informations transmises par le préfet.

Il indique les mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde répondant aux risques majeurs pouvant affecter la commune. Ces mesures comprennent les consignes de sécurité devant être mises en place en cas de réalisation du risque.

Ce document est destiné à sensibiliser et informer la population. Il n'a pas un caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers.

### Prévention

Dans la commune, les risques liés aux crues du Tarn sont présents principalement :

- au hameau de FAUX jusqu'à la route départementale
- au hameau du cantinet Bas pour les maisons les plus proches de la rivière et du ruisseau Beaumont,
- au camping de l'Aiguellette et à la bâtisse entre celui-ci et la rivière, au camping rive gauche face au moulin du Tarn
- au camping municipal et à celui des Cerisiers
- au hameau de Molines pour les maisons les plus proches de la rivière (Moulin de Panuel, Moulin de Raynal) et les habitations de la rue basse.

Le risque est rare mais peut exister au niveau du ruisseau de Sejas dans la traversée de Molines, de la source jusqu'à la confluence avec le Tarn en cas de précipitation extrêmement abondantes (risque centennal qui impacte les habitations le long du cours d'eau).

Ces zones à risque sont identifiées dans le ponté à connaissance des risques majeurs établi par les services de la DDE pour le profil des crues du Tarn et de ses affluents dans la Commune.

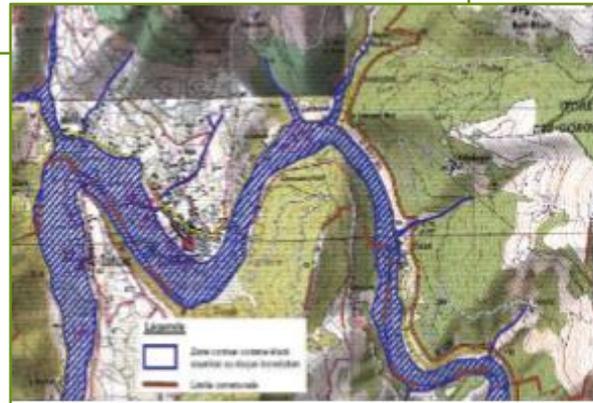
Dans ces zones, les constructions sont interdites.

### Protection

Il n'existe pas de mesure de protection contre ces phénomènes à caractère torrentiel.

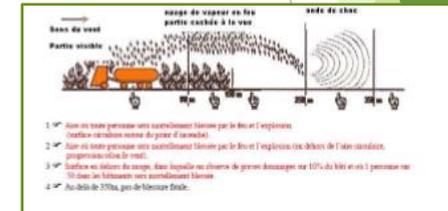
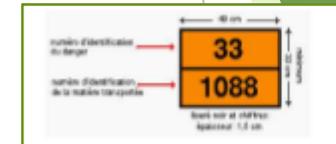
Les mesures de protection et d'alerte sont initiées par la Préfecture qui saisit la Commune dont l'équipe municipale est tenue d'informer la population.

Les bulletins d'alerte météorologique de Météo France sont communiqués par divers supports d'information, si les conditions l'exigent.



Cartographie en couleur

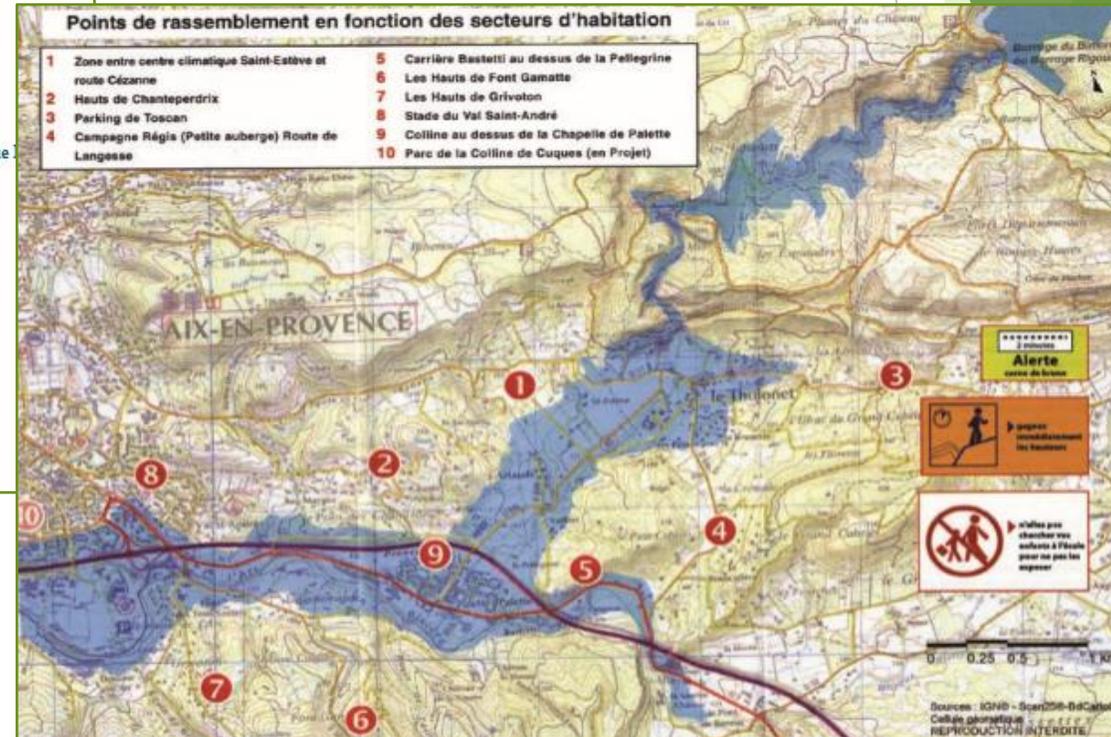
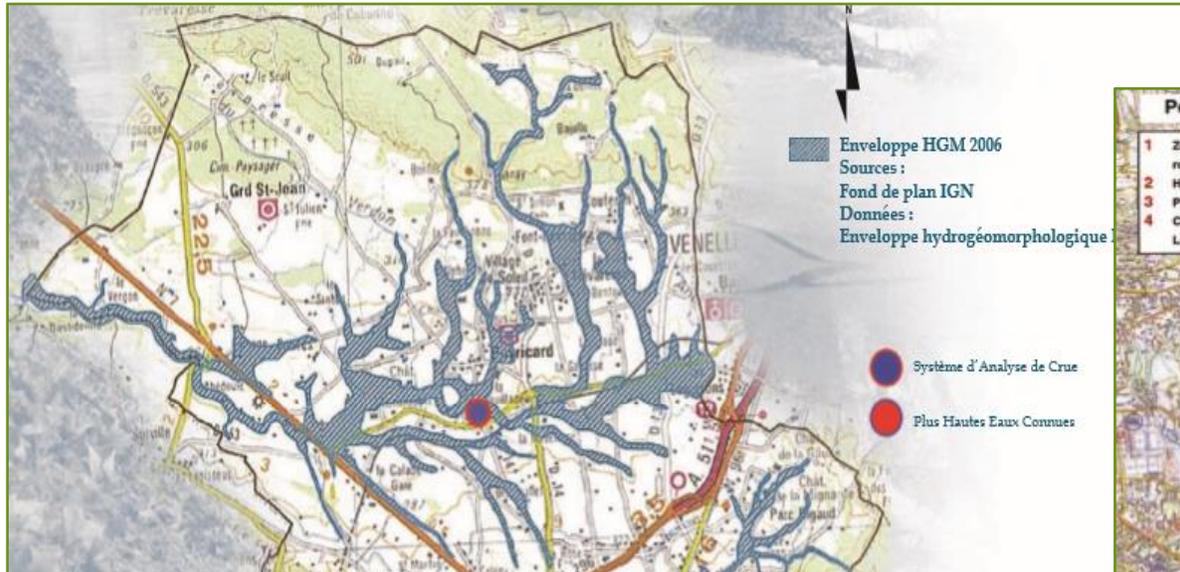
Définition précise des  
zones concernées



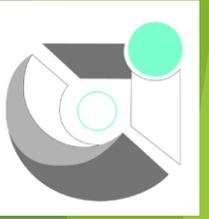
Quelques illustrations  
en couleur



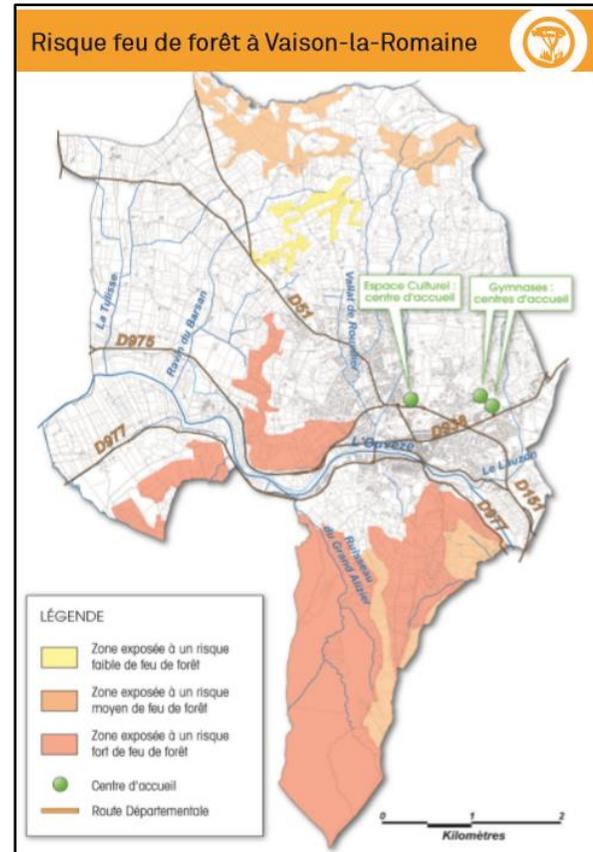
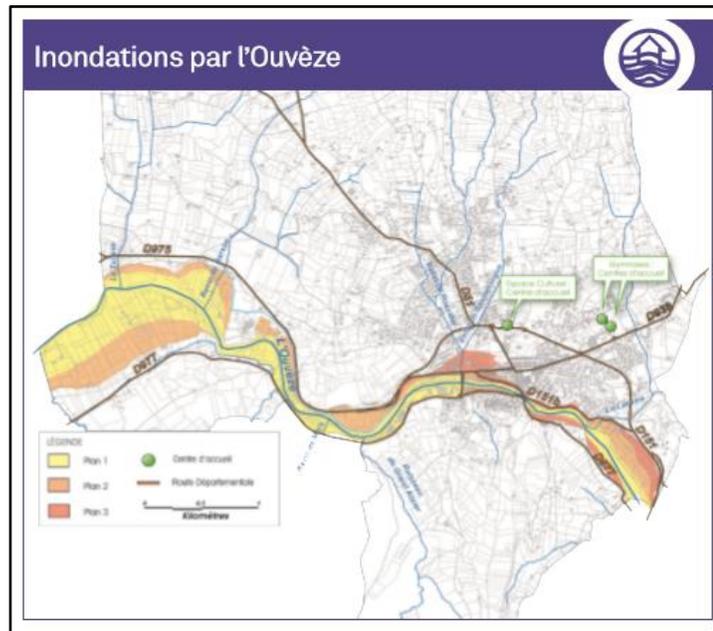
# Exemples de cartes de bonne qualité Aix en Provence (141 000 hab)



**Cartes très lisibles avec aléa et enjeux et pour le risque rupture de barrage avec les points de rassemblement en fonction des secteurs.**

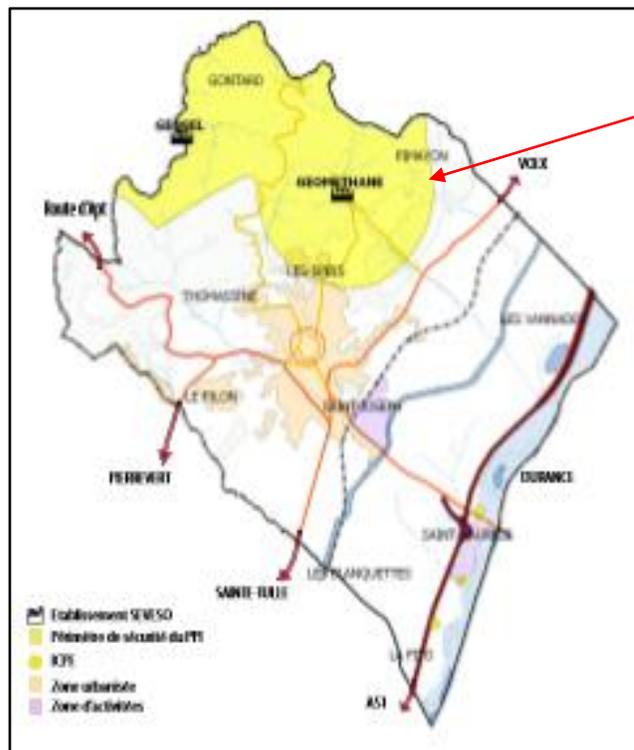
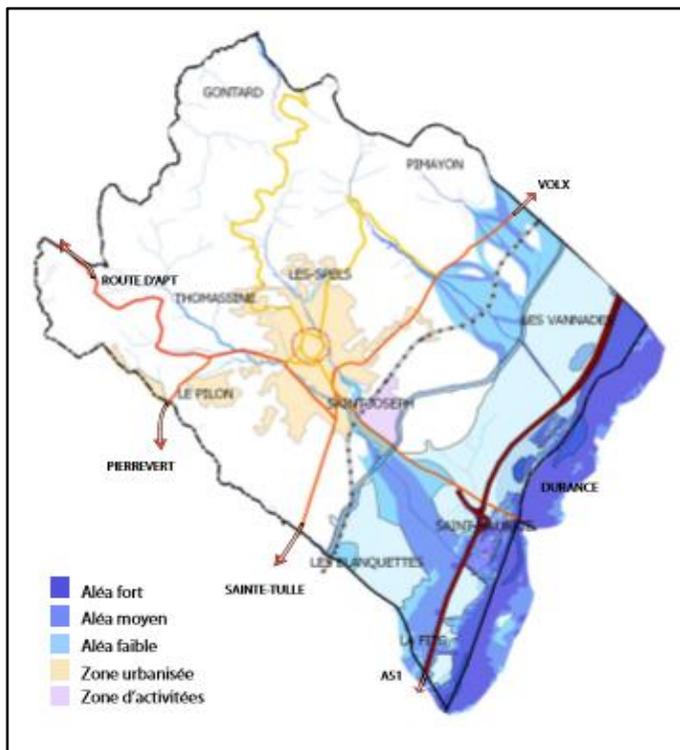
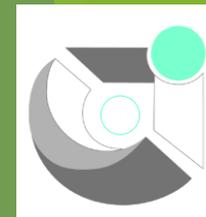


# Exemples de cartes de bonne qualité Vaison-la-Romaine (6 100 hab)



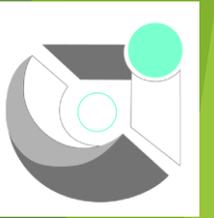
Cartes avec **aléas et enjeux très lisibles**

# Exemples de cartes Manosque (22 000 hab)



Cartes où **l'aléa est très bien représenté** (notamment le périmètre PPI du site industriel) mais où seules figurent les **limites des zones urbanisées et d'activités.**

# Exemples de PFMS Grasse (51 000 hab)



**PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ**  
GRASSE

**Protégez vos proches avec le plan familial de mise en sûreté**

Face à une catastrophe majeure, vous aurez peu de temps pour réagir et vous serez seul face à la crise avant que n'interviennent les services de secours.

La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer en élaborant son propre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

Ce plan commence par un recensez des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne jamais être pris au dépourvu !



JANVIER 2017

**AIDE-MÉMOIRE POUR ÉLABORER**  
**LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ**

**1/ Gardez le contact avec vos proches**

- D'obligez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille, pouvez téléphoner ou envoyer un courriel et chez qui vous pourriez habiter temporairement. Optez pour une personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.
- Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre "point de chute".
- Faites une liste de ses coordonnées (famille, bureau, téléphone mobile, courriel) auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, fournissez les coordonnées de votre parent ou à leur établissement scolaire. Faites de même pour votre lieu de travail.
- Durant une situation d'urgence, serrez-vous le moins possible du téléphone et occupez vos conversations afin de libérer les lignes pour les personnes qui ont besoin d'aide.
- Il est important d'expliquer aux membres de votre famille qu'en cas de panne téléphonique, il faut s'armer de patience, ne pas penser automatiquement les messages ou envoyer un message électronique, si cela est possible. Les lignes téléphoniques sont occupées en situation d'urgence aussi, parfois, les courriels parviennent à leur destination.

**2/ Décidez d'un point de ralliement**

- Le fait d'avoir connu d'un point de ralliement lors de votre domicile vous fera gagner du temps et évitera malentendus ou confusion si votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont évacués.
- Prenez aussi à vos amis ou de compagnie qui ne sont pas adhérents dans les clubs d'urgence et certains clubs.

**3/ Préparez un kit de survie en cas d'urgence**

Qu'on vous demande d'évacuer votre domicile ou d'y demeurer temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand réconfort.

- Préparez un kit de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (bourre-tout ou sac de plage) et rangez-le dans un endroit protégé et facile d'accès. Ce kit devrait vous rendre, vous et votre famille, autonomes pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart de ces fournitures à l'heure actuelle. Le kit devrait contenir les articles suivants :
  - Les produits de soins aux besoins particuliers de certains membres de votre famille (préparations lactées pour nourissons ou articles nécessaires aux personnes handicapées ou âgées).
  - Des articles de premiers soins (pansements, sparadraps, antiseptiques, serviettes antioptiques, sprays de stérile, renforts ou soies, compresses froides, solution pour éliminer les yeux, colliers diges, gants jetables et masque protecteur, bandages de gaze, eau stérilisée, bougie à lèvres, ainsi que les médicaments sans ordonnance).
  - Des vêtements de rechange (y compris chaussures pour chaque membre de la famille).
  - Des bougies, des allumettes ou un briquet.
  - Un sac de couchage ou des couvertures pour chaque membre de la famille.
  - Une lampe de poche et des piles.
  - Une radio fonctionnant à piles avec des piles de rechange.
  - Du ruban adhésif large et une paire de ciseaux.
  - Des aliments non périssables ne nécessitant pas de cuisson (à remplacer annuellement).
  - De l'eau embouteillée.
  - Prenez de quoi vous occuper tranquillement. Privilégiez les jeux ou objets ne produisant pas d'odeur (cartes, etc.).
  - Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels.
  - Des outils de base (marteau, pioche/vis anglaise, éliers tournevis et fixateurs, gants de travail).
  - Des clés supplémentaires pour la voiture et le domicile.

**4/ Protégez aussi vos documents importants**

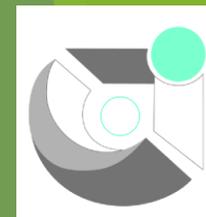
- Carte d'identité, passeport, livret de famille, certificats de naissance et de mariage, permis divers (voiture, bateau, chasse, pêche...), diplômes, carte grise, police d'assurance, impôts, titre de propriété, procuration, testament, relevés bancaires...

Faites des copies et conservez-les dans un endroit sûr.

JANVIER 2017

2 pages très complètes en fin de DICRIM (tiré à 10 000 ex) sur comment élaborer son PFMS.

# Exemples de localisation repères de crues

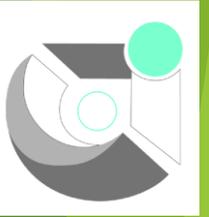


Sur **une carte** : MONTPELLIER



Dans **une liste** : VAISON-la-ROMAINE

# Exemple de fiche PCS Argelès-sur-Mer (12 000 hab)



**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**



**Objectif**

Approuvé en 2010 et révisé en 2016, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle de la ville, sous la responsabilité du maire. Il planifie les actions des acteurs locaux impliqués dans la gestion de crise (élus, agents municipaux, bénévoles...), en relation avec l'action sur le terrain des principaux acteurs de la sécurité (gendarmerie, sapeurs-pompiers, services de l'Etat...). En fonction de l'ampleur et la gravité du risque majeur, l'autorité préfectorale peut être amenée à « prendre la main » sur la gestion de la crise.

**Ce document recense**

- la nature des risques ;
- les moyens d'alerte et d'information de la population ;
- les moyens disponibles sur la commune (ravitaillement, modalités d'évacuation, hébergement en lieu sûr de la population) ;
- la répartition des tâches au fur et à mesure que les phases du PCS sont activées. La cellule de crise est organisée selon le schéma suivant en définissant le "qui fait quoi" et "comment faire".

**La structure du PCS**

- **DOS** : directeur des opérations de secours (maire/élu chargé du PCS ou préfet ou leur représentant). Il est accompagné des membres de la cellule restreinte (directeur général des services, directeur des services techniques, chef de la police municipale, responsable du service urbanisme, responsable du système d'alerte).
- 4 cellules spécialisées



**Organisation communale de crise**

**VIGILANCE**

A ce stade, la réflexion s'appuie sur les messages envoyés par la préfecture et les prévisions climatiques délivrées par la société Predict, une filiale de Météo-France. Une première cellule de vigilance est mise en place. Les actions de prévention sont initiées.

**MOBILISATION**

L'information de prévention est délivrée via l'automate sur les secteurs concernés. La cellule de crise restreinte est mise en place. Les équipes techniques installent préventivement le matériel (barrières passages à gué, aquabarrière...). La SIHA se mobilise.

**ACTIVATION DU PCS**

Tous les acteurs (cellule de crise complète) sont mobilisés et tous les moyens déployés : automate d'appel et relances de mise en sécurité des riverains, infos via les médias et le site internet municipal... Les sinistrés sont accueillis par la SIHA dans les lieux dédiés.

**RETOUR A LA NORMALE**

L'état d'urgence passé, il est nécessaire de dresser un bilan, d'effectuer des vérifications, de poursuivre l'accompagnement des sinistrés (relogement, nettoyage, dossiers administratifs...) et de travailler sur un « retour d'expérience ».

**Qui fait quoi ?**

Une catastrophe naturelle ou technologique a eu lieu. L'alerte a été donnée.

- Le préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux et extra-départementaux.
- Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.
- Le maire alerte la population et éventuellement déclenche son Plan Communal de Sauvegarde qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population et pour gérer le retour à la normale.
- La population se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre ni les lignes téléphoniques, ni les routes.
- Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leurs Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) qui permettent d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.
- Les établissements industriels, s'il y a lieu, mettent en œuvre leur Plan Opération Interne (POI) et leur Plan Particulier d'intervention pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains.

**La SIHA**  
(Section d'intervention humanitaire argelésienne)

Créée en 2005, cette association a pour objectif « l'intervention immédiate, dans le cas de catastrophe naturelle ». Elle aide ainsi « les populations sinistrées en cas de situation d'urgence, unit les efforts de solidarité et d'entraide pour toutes les actions humanitaires en collaboration avec les divers organismes de secours agréés ». Les bénévoles ont notamment en charge l'accueil des sinistrés dans les lieux dédiés. Mais ils ont aussi participé à des opérations de nettoyage d'habitation lors d'inondations.

Double page très bien faite en fin de DICRIM (tiré à 15 000 ex) sur le PCS, son objectif, son contenu, l'organisation de crise et « Qui fait quoi ? »

# Exemple de fiche « Qui fait quoi ? Manosque (22 000 hab)



Manosque  
DICRIM 2013

## QUI FAIT QUOI DANS LA GESTION DE CRISE ?

**POMPIERS - POLICE - GENDARMERIE**  
Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'incident. Le poste de commandement opérationnel des pompiers, dirigé par le Commandant des Opérations de Secours (COS), assure la coordination des opérations en relation directe, avec le Maire, le Préfet et les autres services de secours et de sécurité.



**LA PREFECTURE**  
Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Sauvegarde. Le Préfet peut déclencher le plan ORSEC et ses dispositions spécifiques ou un autre plan d'urgence. Il est en contact avec les cellules de crise zonale (si plusieurs départements touchés) et nationale (si plusieurs zones impactées).

**LES ECOLES**  
Sauf informations données par les autorités, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont mis en sécurité par le personnel scolaire qui a réalisé le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PFMS) de l'établissement, afin de faire face à une situation à risque en attendant les secours.

**LA MAIRIE**  
Le Maire ou son représentant, Directeur des Opérations de Sauvegarde (DOS) déclenche, si besoin, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il mobilise alors tout ou partie de son équipe municipale (élus, cadres, police municipale, agents administratifs et techniques) avec le responsable des actions communales (cadre directionnel) présent au Poste de Commandement Communal (PCC). L'alerte à la population par radio, porte à porte, diffusion de messages par mégaphone et SMS est gérée par la cellule communication du PCC.



**LA POPULATION**  
Vous devez prendre connaissance des risques auxquels vous pouvez être exposés, les moyens de les prévenir et les consignes de sécurité à respecter lors de leur survenance. Préparez-vous autant que possible aux situations de crise en réalisant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).



5

Une page en début de DICRIM présente **les rôles** des pompiers, police, gendarmerie, de la mairie, préfecture, des écoles et de la population avec le **PFMS**.

# Exemple de fiche synthétique Argelès-sur-Mer (12 000 hab)

Fiche synthétique en fin de DICRIM  
reprenant tous les éléments  
de l'affiche réglementaire :  
les consignes,  
les aléagrams...  
et les n° d'urgences.

A noter qu'Argelès  
n'a pas fait d'affiche, ni d'affichage.



The image shows a synthetic information sheet for Argelès-sur-Mer. It features a purple header with a megaphone icon and the text 'FICHE SYNTHÉTIQUE'. Below this, the title 'ARGELÈS-SUR-MER' is written vertically. The main content is a list of instructions in French, starting with 'En cas de danger ou d'alerte'. The instructions include: 'Protégez-vous du risque' (follow DICRIM recommendations), 'Tenez-vous informé' (via TV, radio France Bleu Roussillon 101.6 Fm, and internet sites), 'Appliquez les consignes de sécurité' (from authorities), 'Aidez les personnes vulnérables', 'Ne téléphonez qu'en cas d'urgence' (to free up lines), and 'Ayez toujours à portée de main votre kit de sûreté' (listing items like DICRIM, flashlight, first aid kit, etc.). To the right of the text is a vertical column of seven circular icons representing different risks: a person with a red umbrella, a house with waves, a wave, a hand holding a phone, a factory, a person with a first aid kit, and a person with a first aid kit. At the bottom, there is a red section with emergency numbers: 18 ou 112 (SAPEURS POMPIERS), 17 (POLICE SECOURS), 15 (SAMU SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT), and 114 (URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES). The bottom right corner of the sheet has the text 'Pour aller plus loin, consultez : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Argelès-sur-Mer, en mairie ou sur le site internet ville-argelessurmer.fr'.

**FICHE SYNTHÉTIQUE**

ARGELÈS-SUR-MER

**En cas de danger ou d'alerte**

- **Protégez-vous du risque** en suivant les recommandations du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).
- **Tenez-vous informé** de l'évolution de la situation :  
Télévision nationale et régionale  
Radio : France Bleu Roussillon **101.6 Fm**  
Sites internet : ville-argelessurmer.fr / pyrenees-orientales.gouv.fr
- **Appliquez les consignes de sécurité** diffusées par les autorités.
- **Aidez** les personnes vulnérables.
- **Ne téléphonez** qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes sur le secteur.
- **Ayez toujours à portée de main votre kit de sûreté** (en tenant compte du nombre de personnes présentes dans les foyer) : DICRIM, lampe de poche à pile ou à dynamo, gilets fluos jaunes, radio à piles, nourriture et eau, couvertures et vêtements, papier personnels, médicaments.

**Pour aller plus loin, consultez :**  
Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Argelès-sur-Mer, en mairie ou sur le site internet [ville-argelessurmer.fr](http://ville-argelessurmer.fr)

**18** ou **112**  
SAPEURS POMPIERS

**17**  
POLICE SECOURS

**15**  
SAMU SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT

**114**  
URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



# Exemple de fiche synthétique Grasse (51 000 hab)

**Consignes de bonne conduite**  
regroupées sous la forme d'une fiche en  
début de DICRIM présentant :

- les deux signaux d'alerte RM et  
rupture de barrage
- 3 consignes générales
- 1 consigne principale par type de  
risque.

A noter que GRASSE n'a pas procédé à  
l'affichage, alors que cette fiche pourrait,  
même si elle n'est pas réglementaire,  
servir d'affiche.

## LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

### ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

**Vous entendez la sirène de DÉBUT D'ALERTE**  
Un son montant et descendant  
d'environ 5 minutes

**Vous entendez la FIN D'ALERTE**  
Un son continu de 30 secondes

### ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

**Corne de brume ou services de secours**

**DÉBUT D'ALERTE** 2 minutes      **FIN D'ALERTE** 30 secondes

### METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger.**

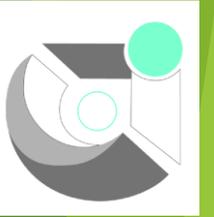
**Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours.**

**Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.**  
France Bleu Azur : 100.7 FM  
France Info Cannes : 105.3 FM  
RMC Info Grasse : 106.8 FM - Cannes : 98.8 FM

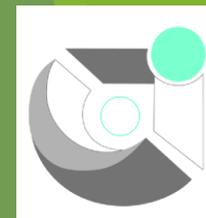
### VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

		<b>Feu de forêt</b> Fermez les volets, portes et fenêtres Coffrez-vous avec des linges mouillés			<b>Rupture de barrage</b> Gagnez immédiatement les hauteurs
		<b>Mouvement de terrain</b> Éloignez-vous de la zone dangereuse			<b>TMD</b> Éloignez-vous de la zone dangereuse
		<b>Inondation</b> Montez à pied dans les étages			
		<b>Séisme</b> Abritez-vous sous un meuble solide			
		<b>Vents violents</b> Évitez de sortir			

**Écoutez les consignes générales**  
**N° Vert 0 800 427 366**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



# Analyse qualitatif DICRIM (synthèse)



DICRIM (Aspect QUALITATIF)		
COMMUNIQUANT, mise en page, illustrations	10	67%
Avec CARTES	6	40%
CARTES LISIBLES	5	33%
CARTE avec ALEA, ENJEUX	4	27%
HISTOIRE du RISQUE	8	53%
Mesures de PREVENTION	7	47%
Mesures de PROTECTION	7	47%
REPERES de crues	2	13%
AFFICHE	2	13%
ALERTE	9	60%
Consignes de PROTECTION	12	80%
Plan Familial Mise en Sûreté	2	13%
QUI FAIT QUOI ?	3	20%
PCS (Présentation, éléments)	2	13%

**Tous les DICRIM réalisés (12/15) sont en couleur et communicant**, sauf 2 qui sont en N/B (petites communes). Ils ont en moyenne 24 pages A4 le plus souvent.

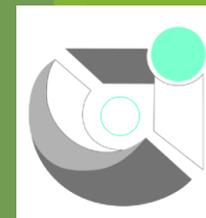
**50% des DICRIM réalisés (6/12) ont une carte**, lisible 5/6, avec aléa-enjeux 4/6  
**1/3 des DICRIM réalisés (4/12) ont une carte avec aléa-enjeux**

**66% des DICRIM réalisés (8/12) font référence à l'histoire du risque** dans la commune  
**58% (7/12) citent des mesures de prévention et de protection** prises dans la commune.

**100% des DICRIM réalisés (12/12) parlent des consignes de protection**  
et **75% (9/12) des moyens d'alerte**. Le PFMS est abordé deux fois.



# Tableau comparatif Affichage

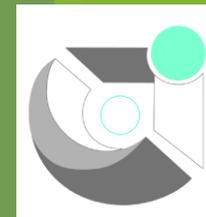


	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
AFFICHE								(2)	x				(1) (2)	x	x	3	20%
AFFICHE réglementaire																0	0%
AFFICHE sur SITE commune									x					x	x	3	20%
INFO sur site aux propriétaires sur obligation d'afficher														x	x	2	13%
PLAN d'AFFICHAGE													(1)		x	1	7%
AFFICHAGE ERP communaux													(1)	x	x	2	13%
AFFICHAGE partout													(1)			0	0%
Suivi AFFICHAGE																0	0%

(1) : Pas d'affiche ni d'affichage RM alors que l'affichage Vigipirate a été fait partout avec impression, plastification, plan d'affichage, fourniture par la mairie ou téléchargement

(2) : Une fiche synthétique a été réalisée par la ville et pourrait tout à fait convenir pour l'affiche

# Exemple d'affiche Montpellier (275 000 hab)



**VILLE DE MONTPELLIER**  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT



## Risques majeurs

 Inondation lente ou rapide

 Feu de forêt

 Tempête et vent violent

 Mouvement de terrain

 Sismicité

 Transport de matières dangereuses

## En cas de danger ou d'alerte

 **Abritez-vous**

 **Ecoutez la radio**  
Radio France Bleu Hérault  
100.6 ou 101.1 FM)

 **Respectez les consignes**  
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## En cas d'inondation

 Ne vous engagez pas sur une route inondée (pont submersible, gué...)

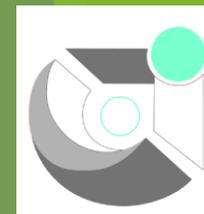
 Gagnez les hauteurs, évitez les sous-sols (cave, garage, parking...) et éloignez-vous des cours d'eau

Plus d'infos sur [risquesmajeurs.montpellier.fr](http://risquesmajeurs.montpellier.fr)

**Philippe SAUREL**  
Maire de la Ville de Montpellier  
Président de Montpellier Métropole Méditerranéenne

Sur la base de l'affiche réglementaire, mais en **bleu** avec :

- Les **aléagrams**
- Les **3 consignes générales**
- **2 consignes spécifiques** en cas d'inondation



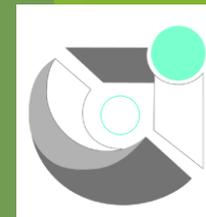
# Exemple d'affiche Aix-en-Provence (141 000 hab)



A partir de l'affiche réglementaire pour la couleur et les aléagrams avec :

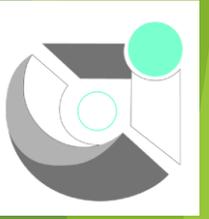
- des **consignes spécifiques** en français et en anglais pour chaque risque, sans pictogramme
- des **consignes générales** sur ce qu'il convient de faire Avant, Pendant et Après

# Exemple d'affiche Manosque (22 000 hab)



Affiche multirisque indiquant :

- des **consignes générales**
  - des **consignes spécifiques** par risque avec des pictogrammes sur ce qu'il faut faire ou non
  - des **numéros d'urgence**
- (Affiche réalisée par l'Agglo DLVA, personnalisable par chacune des 26 communes)



# Exemple d'information sur l'affichage Aix-en-Provence (141 000 hab)

Copie d'écran  
du site internet  
de la commune  
sur l'affichage

## Prévention des risques majeurs

Affichage obligatoire de l'information préventive

☀ Publié dans Mon environnement - Explorer cette rubrique

Conformément à l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, au décret du 11 octobre 1990, à l'arrêté interministériel du 9 février 2005, relatifs au droit à l'information préventive du public concernant les risques majeurs encourus sur la commune :

**Un affichage obligatoire** doit être mis en place dans les établissements suivants :

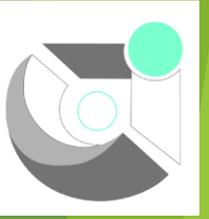
- ▶ Les locaux dont le nombre d'occupants dépasse 50 personnes (établissements recevant du public, immeubles d'activité commerciale, agricole ou de service, etc.).
- ▶ Les immeubles d'habitation regroupant plus de 15 logements,
- ▶ Il est obligatoire dans les terrains aménagés de camping ou de stationnement de caravanes regroupant plus de 50 personnes sous tentes.

**Ces affiches doivent être mises en place par les exploitants ou les propriétaires de ces locaux, ou terrains, et doivent être apposées à l'entrée de chaque bâtiment.**

Les affiches sont à la charge de l'exploitant, leur téléchargement est possible sur cette page.



Affiche risques majeurs



# Exemple d'information sur l'affichage Montpellier (275 000 hab)

Retour à : [Les risques majeurs à Montpellier](#) mon espace numérique

**Gestionnaires d'ERP, Propriétaires ou syndics :**

**Vous devez afficher ce document à la vue de tous les occupants.**

**Risques majeurs**

- Inondation lente ou rapide
- Feu de forêt
- Tempête et vent violent
- Mouvement de terrain
- Sismicité
- Transport de matières dangereuses

[Télécharger l'affiche](#)

[Télécharger l'affiche au format pdf](#)

**VILLE DE MONTPELLIER**  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Risques majeurs**

- Inondation lente ou rapide
- Feu de forêt
- Tempête et vent violent
- Mouvement de terrain
- Sismicité
- Transport de matières dangereuses

**En cas de danger ou d'alerte**

**Vous êtes :**

- Propriétaire ou gestionnaire d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) de plus de 50 personnes,
- propriétaire ou syndic de copropriété de plus de 15 logements, et plus particulièrement ceux disposant d'un parking souterrain en zone inondable :

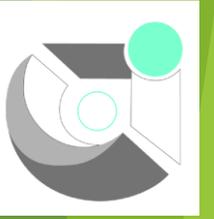
**Vous devez afficher ce document à la vue de tous les occupants.**

Cette affiche a pour objectif de sensibiliser les utilisateurs des locaux aux risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, en leur rappelant les bons comportements de base à adopter en cas d'évènement.

Bien entendu le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) explicite de manière plus exhaustive les risques et les consignes sur Montpellier.

Source réglementaire : articles R. 125-12 à R. 125-14 du Code de l'environnement et l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public.

Copie d'écran  
du site internet  
de la commune  
sur l'affichage



# Synthèse Affichage

AFFICHE	3	20%
AFFICHE réglementaire	0	0%
AFFICHE sur SITE commune	3	20%
INFO sur site aux propriétaires sur obligation d'afficher	2	13%
PLAN d'AFFICHAGE	1	7%
AFFICHAGE ERP municipaux	2	13%
AFFICHAGE partout	0	0%
Suivi AFFICHAGE	0	0%

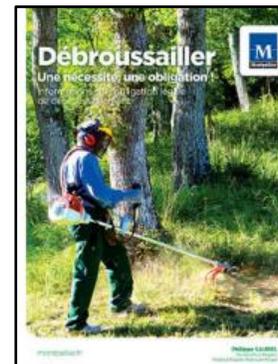
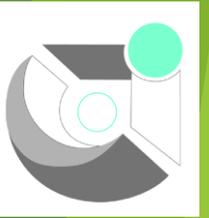
**3 communes sur 15 (20%), dont 2 des plus grosses, ont réalisé leur affiche ; aucune selon le modèle réglementaire.** Elles sont téléchargeables sur le site de la commune

**2 communes sur 15 (13%), rappellent sur leur site aux propriétaires, gestionnaires leur obligation d'affichage**

**1 commune sur 15 (7%) a réalisé son plan d'affichage**

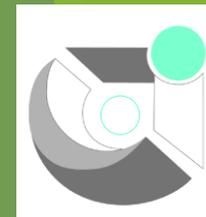
**Si l'affichage a été réalisé dans les ERP municipaux pour 2 communes sur 15 (13%), aucune ne l'a réalisé partout.**

# c) Analyse campagne d'information



# Tableau comparatif campagne d'info

(non exhaustif)



	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
SITE INTERNET COMMUNAL		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	13	87%
BULLETIN MUNICIPAL	x				x	x		x		x				x	x	7	47%
REUNION PUBLIQUE	x			x	x	x		x			x		x	x	x	9	60%
CONFERENCE de PRESSE															x	1	7%
DEPLIANT, PLAQUETTE									x					x	x	3	20%
PANNEAUX LUMINEUX					x	x								x		3	20%
Avec AGGLO, INTERCOM, SYNDICAT de rivière,	x				x									x	x	4	27%
AUTRES	x(1)				x(2)	x(3)									x(4)	4	27%

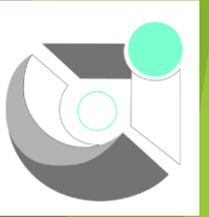
(1) Exposition, Pièce de théâtre

(2) Journée d'information de la cellule de crise du PCS

(3) Actions de commémoration à l'occasion du 20ème et 25ème anniversaires de la catastrophe du 22 sept 1992

(4) Actions de sensibilisation périscolaires et scolaires, réseaux sociaux, exposition, exercice PPMS commun aux 125 écoles avec large communication auprès personnels et parents

# Exemples de sites internet



montpellier.fr

ACCUEIL LA VILLE ACTIONS DÉMARCHES CITOYENNETÉ AGENDA

Retour à : Accueil mon espace numérique

## Les risques majeurs à Montpellier

Comme la majorité des villes de France, la commune de Montpellier peut-être soumise à divers risques majeurs : inondation, feux de forêt ou encore transport de matières dangereuses... La prévention et la gestion de ces événements est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

- > Les risques majeurs sur Montpellier
- > Quelles consignes de sécurité dois-je respecter ?
- > Inscription à la Téléalerte
- > Information des Acquéreurs et des
- > Comment suis-je alerté(e)
- > Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- > Réaliser sa déclaration de catastrophe naturelle (CATNAT)
- > Pour aller plus loin
- > Comment m'informer de la situation ?
- > Démarches et obligations
- > Affiche communale sur les risques majeurs
- > Débroussailler son terrain en prévention du

argelès-sur-mer.fr

MAIRIE VIVRE S'INFORMER DÉCOUVRIR SORTIR PORT

## GESTION ET PRÉVENTION DES RISQUES

### DES DISPOSITIFS OBÉISSENT AUX NORMES EN VIGUEUR

Conformément à la loi concernant les communes situées dans les zones à risque, la ville d'Argelès-sur-Mer a édicté un **Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**. La nouvelle version (2016) est disponible.

Le DICRIM présente les différents risques auxquels Argelès-sur-Mer peut être confronté (essentiellement incendies et inondations). Par ailleurs, il recense les différentes actions de prévention engagées par la commune, détaille les plans de secours mis en place et conseille les citoyens sur les mesures à respecter avant, pendant et après le phénomène (document disponible en bas de page).

Enfin, la ville d'Argelès-sur-Mer est soumise à l'application de deux autres dispositifs :

- un **Plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF)**. Il délimite les zones exposées directement ou indirectement au risque d'incendie de forêt et y réglemente l'utilisation des sols. Cette réglementation définit entre autres l'interdiction ou la possibilité de construire sous certaines conditions ; il est élaboré par les services de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales et son projet est soumis à enquête publique.
- un **Plan de prévention des risques naturels (PPRN)**, toujours à l'initiative de l'Etat. Ce document réglemente également l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Tous ces documents sont consultables au service urbanisme.  
Infos. 04 68 95 34 38

### AUTOMATE D'ALERTE : INSCRIVEZ-VOUS !

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs (inondations, épaves neigeaux, etc.), la Ville d'Argelès-sur-Mer a élaboré un automate d'alerte. En pareille situation, ce service téléphonique permettra à terme d'informer rapidement et individuellement tous les foyers, les commerces et établissements professionnels installés sur le

Grasse

Le goût de l'essentiel

ACCUEIL VOTRE MAIRIE VIE QUOTIDIENNE VOS DÉMARCHES ÉCONOMIE SPORTS LOISIRS & CULTURE PETITE ENFANCE & JEUNESSE ÉVÉNEMENTS & PROJETS

Accueil > Vie quotidienne > Sécurité > Prévention des Risques

## PRÉVENTION DES RISQUES

Téléchargez et/ou consultez en ligne un guide pratique et document d'information communal sur les conduites à tenir face aux principaux risques auxquels chacun peut potentiellement être exposé.

Le DICRIM appréhende de manière informative la gestion des risques, les consignes de sécurité individuelles à respecter, les dispositifs de prévention et de protection mis en place par votre commune pour chacun des risques recensés. Ce document n'est pas à négliger : très bonne lecture à tous !

Formulaire d'inscription au service de diffusion d'alerte et d'information crue de la Ville de Grasse : [consulter en ligne](#)

ACCÉDER AUX ACTUS

ACCÉDER À L'AGENDA

AIX EN PROVENCE.fr

LA VILLE SE DÉSINE MA MAIRIE MA VILLE EN LIGNE AU FIL DE LA VIE MON CADRE DE VIE MOBILITÉ CULTURE À AIX SPORT À AIX

Vous êtes ici : Aixenprovence.fr / Mon cadre de vie / Risques majeurs

## Risques majeurs

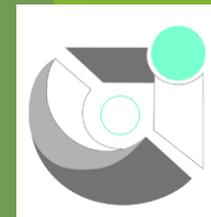
Publié dans Mon cadre de vie - Explorer cette rubrique

### Inondation - orage : les 8 bons comportements à adopter

### Inscription pour la télé-alerte

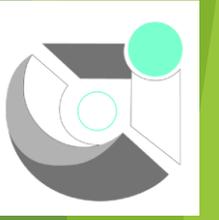
### Déclaration de catastrophes naturelles

# Exemple réunions publiques



Les réunions publiques restent  
**un vecteur important** de communication  
autour du risque majeur.

MONTPELLIER, DRAGUIGNAN et VAISON  
en programment **2 fois par an**,  
avec la participation  
du Maire ou de l' élu en charge.



# Exemple de commémoration Ceillac (300 hab)



**60<sup>ème</sup> anniversaire des inondations de juin 1957,**  
grosse campagne de communication menée avec le  
**Parc Naturel Régional du Queyras :**

- **réunions publiques** avec une forte participation
- **expositions photos** en mairie
- **affichages** sur panneaux
- **2 représentations d'une pièce de théâtre**, par une troupe locale, montée à partir des archives départementales et des PV de ce qui s'était passé, avec des scénettes sur :
  - la montée des eaux
  - les réactions des personnes
  - la post-crise avec le déblaiement.



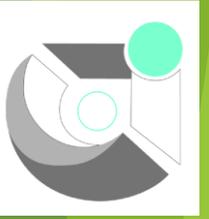
# Exemple de bulletin municipal



Le bulletin municipal est un **bon support de communication** ; souvent lu et gardé, il permet de toucher toute la population.

Cependant **ici, moins de la moitié des communes interrogées l'utilisent** (7/15 soit 47%) :

- des grosses (MONPELLIER, AIX),
- des moyennes (MONTE LIMAR, ARGELES, VAISON, SOMMIERES)
- mais aussi des petites (CEILLAC).



# Exemple de plaquette d'information Vaison-la-Romaine (6 100 hab)

## La Ville de VAISON-LA-ROMAINE vous informe sur les risques majeurs

**INONDATIONS PAR L'OUVÈZE**

La commune de Vaison-la-Romaine est affectée par un risque de crues provoquées par les débordements de l'Ouvèze, grossie par ses affluents proches (le Lassoze et l'Aggenneze en rive droite, le Grosseau et le Touloureux en rive gauche).

Au fur et à mesure de la montée des eaux de l'Ouvèze, les différents quartiers de la ville sont touchés.

Les premiers débordements (Plan 1) se produisent au niveau de la zone d'activité de l'Ouvèze, à l'est du Pont neuf, en rive gauche.

Si la montée des eaux se poursuit, les habitations situées immédiatement en aval du Pont neuf, en rive droite, sont menacées.

L'Ouvèze inonde ensuite (Plan 2) les plaines de Saint-Vincent et Saint-Etienne, situées en aval du méandre des Arcs, ainsi que le centre de vacances Escapade, localisé en amont du Pont romain, à la confluence de Lassoze.

En cas de crues exceptionnelles (Plan 3), le niveau d'eau atteint le parking situé quasi Posson, en rive droite. L'avenue César Geoffroy, située en amont du Pont romain, en rive droite, présente également un risque d'inondation important.

**LES BONS RÉFLEXES**

- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.

**Où vous rendre en cas d'évacuation?**

En cas d'avis d'évacuation, la mairie vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants :

- Espace culturel Patrick Fabon, avenue François Mitterrand,
- gymnase du stade Ulysse Fabon, avenue Pierre Brocardette

**EN CAS DE CRISE**

Un PC crise est ouvert en mairie de Vaison-la-Romaine : **tél. 04 90 36 50 00**

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : **tél. 18 (poste fixe) ou 112 (portable)**  
Autres numéros de secours : **Gendarmerie 17 - SAMU 15 - Police municipale 04 90 36 50 06**

Un document élaboré en décembre 2012 avec la collaboration de **predict**

## La Ville de VAISON-LA-ROMAINE vous informe sur les risques majeurs

**FEU DE FORÊT**

Plusieurs espaces boisés sensibles sont exposés aux incendies de forêts sur la commune de Vaison-la-Romaine. Ils sont principalement localisés sur trois secteurs occupés par un habitat diffus : la colline de Théos, les massifs de Serre Long et de Barbanot, ainsi que le quartier Turan.

La gestion du feu de forêt est menée conjointement avec les sapeurs-pompiers, mais la Ville intervient dans l'alerte et la sauvegarde de la population. Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, des équipes sont constituées pour aller informer et diriger les personnes exposées. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous est demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou dans un centre d'accueil ouvert par la mairie (Espace culturel ou gymnase).

Le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), composé de membres bénévoles, joue un rôle important dans le plan communal de sauvegarde, tant sur le plan de la prévention qu'en temps de crise. Lorsqu'un feu est déclaré, le comité se met à la disposition des services de secours pour les guider sur les lieux d'intervention, fermer les accès et avertir les zones exposées.

Tout au long de l'année, le CCFF remplit des missions de prévention en informant et contrôlant l'obligation de débroussaillage et en sensibilisant les randonneurs aux bons gestes.

**LES BONS RÉFLEXES**

- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.
- Ne pas aller dans les zones à risque.

**Débroussaillage**

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article 323 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité de couvert végétal pour ralentir et stopper la progression de feu.

**Où vous rendre en cas d'évacuation?**

En cas de sinistre, le plan communal de sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous est demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou dans un centre d'accueil ouvert par la mairie (Espace culturel ou gymnase).

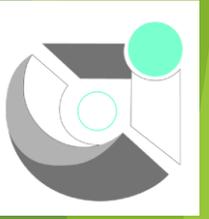
**EN CAS DE CRISE**

Un PC crise est ouvert en mairie de Vaison-la-Romaine : **tél. 04 90 36 50 00**

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : **tél. 18 (poste fixe) ou 112 (portable)**  
Autres numéros de secours : **Gendarmerie 17 - SAMU 15 - Police municipale 04 90 36 50 06**

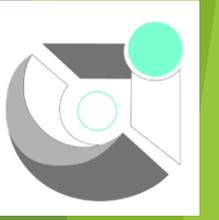
Un document élaboré en décembre 2012 avec la collaboration de **predict**

Très belles et complètes **fiches synthétiques par risque** publiées dans le **BM** et accessibles en permanence sur le **site de la commune**.

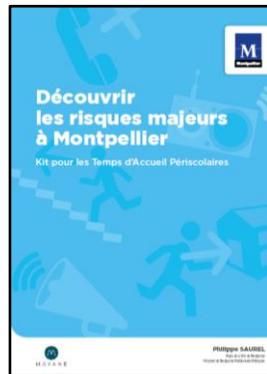


# Exemple de plaquette d'information Manosque (22 000 hab)

Plaquette réalisée par l'Agglo (DLVA) et éditée à raison d'1 exemplaire par foyer pour les 26 communes. Certaines communes ont laissé la plaquette à l'accueil, d'autres l'ont distribuée dans les boîtes aux lettres, d'autres l'ont jointe au BM. Elle présente les risques de chaque commune, les bons réflexes, le kit d'urgence, Qui fait quoi, l'alerte...

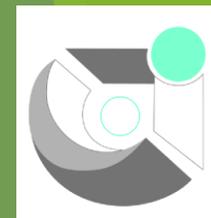


# Exemple d'action avec les enfants Montpellier (275 000 hab)



Actions avec les enfants sur les **temps périscolaire et extrascolaire** sur 1 ou 4 ½ journée(s)  
sur les risques, les bons comportements avec remise d'un **kit d'information**  
**réalisé par la ville** (guide risque pour les jeunes, pochette tous risques, réglète...)  
Près de 3000 kits d'information ont été transmis

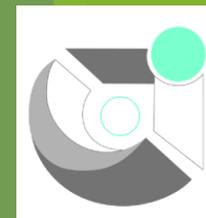
# Exemple d'exercice PPMS Montpellier, mais aussi Vaison ...



Organisation d'un **exercice PPMS** risque d'inondation auprès de **l'ensemble des écoles municipales** en lien avec le SyBLE, la mairie de Montpellier et la direction académique sur le temps scolaire/périscolaire..

Sensibilisation importante en amont des personnels et des parents.

# Exemples d'actions en intercommunalité



## Communauté du Pays d'Aix :

- **maquette du DICRIM** édition 2010 pour ses 32 communes
- **plaquette** sur le débroussaillage.



## Parc Naturel Régional du Queyras :

- **pièce de théâtre itinérante** à l'occasion de la commémoration des inondations de 1957.

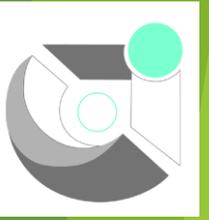


## Syndicat du Bassin du Lez, SyBle (43 communes) :

- **actions de sensibilisation** sur le risque inondation pour les scolaires.

Idem **Syndicat du bassin du Vidourle.**

# Exemples d'actions en intercommunalité



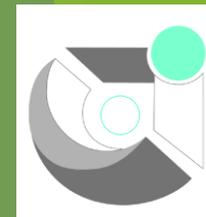
Le **DICRIM de GRASSE** a servi de maquette pour la réalisation par **l'Agglo du Pays de Grasse** (avec le Cyprès) des 23 DICRIM de l'agglo.



**Durance Lubéron Verdon Agglomération :**  
- **plaquette d'information** à raison d'un exemplaire par foyer pour les 26 communes,  
- **l'affiche personnalisable** par chaque commune.

# Synthèse campagne d'info

(non exhaustif)



SITE INTERNET COMMUNAL	13	87%
BULLETIN MUNICIPAL	7	47%
REUNION PUBLIQUE	9	60%
CONFERENCE de PRESSE	1	7%
DEPLIANT, PLAQUETTE	3	20%
PANNEAUX LUMINEUX	3	20%
Avec AGGLO, INTERCOM, SYNDICAT de rivière	4	27%
AUTRES	4	27%

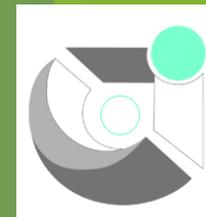
Mis à part BASTIA, **toutes les communes** utilisent leur **site internet** pour transmettre des informations sur le RM (sauf CEILLAC, 400 habitants), et c'est leur principal vecteur de communication (13/15, soit 87%).

En 2ème position, **les réunions publiques** : 9/15, soit 60% avec, pour DRAGUIGNAN, MONTPELLIER et VAISON la ROMAINE, des réunions 2 fois par an, en présence du maire ou de l'élu en charge.

Le **BM n'arrive qu'en 3ème position** dans 7/15 cas, soit 47%.

A noter, des **actions en intercommunalité**, dans 4/15 cas, soit 27%.

## 9) Difficultés rencontrées



Site Internet municipal avec données RM	13/15	(87%)
DICRIM réalisé et consultable	12/15	(80%)
Réunions publiques RM	9/15	(60%)
<b>Carte dans DICRIM</b>	<b>6/15</b>	<b>(40%)</b>
<b>Carte avec aléa, enjeux</b>	<b>4/15</b>	<b>(26%)</b>
<b>Affiche</b>	<b>3/15</b>	<b>(20%)</b>
<b>Affichage complet</b>	<b>0/15</b>	<b>(0%)</b>

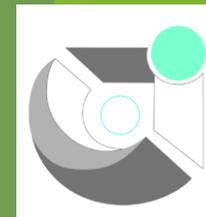
Ce simple tableau résume à lui seul les **difficultés rencontrées**



# Des affiches « made in local »

3 communes (les 2 plus grosses et MANOSQUE) ont réalisé leur propre affiche (soit 20%).

**Toutes différentes et aucune selon le modèle réglementaire**



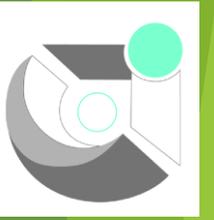
La plus proche MONTPELLIER mais a changé la forme et la couleur avec des **pictogrammes propres à la commune** pour les consignes.

AIX-en-PROVENCE a gardé la couleur « réglementaire » et les aléagrams mais **beaucoup de texte, en français et en anglais ;** difficilement lisible.



MANOSQUE : **affiche multirisques** avec des consignes spécifiques illustrées de pictogrammes pour chaque risque.

# Une fiche mais pas d'affiche



2 communes, ARGELES et GRASSE ont réalisé dans leur DICRIM une **fiche de synthèse** qui pourrait très bien devenir leur affiche, **mais ils ne s'en servent pas.**

**FICHE SYNTHÉTIQUE**

ARGELES-SUR-MER

**En cas de danger ou d'alerte**

- **Protégez-vous du risque** en suivant les recommandations du DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs).
- **Tenez-vous informé** de l'évolution de la situation :  
Télévision nationale et régionale  
Radio : France Bleu Pyrénées 101.6 Fm  
Sites Internet : ville-argelèssurmer.fr / pyrenees-orientales.gouv.fr
- **Appliquez les consignes de sécurité** diffusées par les autorités.
- **Aidez** les personnes vulnérables.
- **Ne téléphonez** qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes sur le secteur.
- **Ayez toujours à portée de main votre kit de sûreté** (en tenant compte du nombre de personnes présentes dans les foyers) : DICRIM, lampe de poche à pile ou à dynamo, gilets fluo jaunes, radio à piles, nourriture et eau, couvertures et vêtements, papier personnels, médicaments.

**Pour aller plus loin, consultez :**  
Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Argelès-sur-Mer, en mairie ou sur le site internet [ville-argelèssurmer.fr](http://ville-argelèssurmer.fr)

	<b>18</b> ou <b>112</b> SAPEURS	<b>17</b> POLICE SECOURS	<b>15</b> SAMU SERVICE D'AIDÉ MEDICAL URGENCE	<b>114</b> URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET
--	---------------------------------------	--------------------------------	---	--

ARGELES : **Fiche synthétique en fin de DICRIM** reprenant tous les éléments de l'affiche réglementaire, les consignes, les aléagrams ... et les n° d'urgences.

Raison invoquée :

« *Pas la capacité de rentrer dans ce genre de campagne* »

# Une fiche mais pas d'affiche



## GRASSE : fiche en début de DICRIM

Raison invoquée :

« Si une telle démarche était tout à fait inenvisageable avec l'ancienne équipe municipale, il y a encore quelques réticences avec la nouvelle :

- On s'est toujours débrouillé sans,
- Un discours alarmiste peut faire peur,
- Le rôle de chacun (Préfet, Maire, Propriétaire) n'est pas clair dans l'affichage. »

**LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS**

**ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR**

Si vous entendez la sirène de l'alerte d'un risque majeur, vous devez vous mettre à l'abri immédiatement.

Si vous entendez la sirène de l'alerte d'un risque majeur, vous devez vous mettre à l'abri immédiatement.

**ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE**

Corne de brume ou services de secours

**METTES-VOUS À L'ABRI DU DANGER**

N'allouez pas aller chercher vos enfants à l'école qui échouera d'une organisation pour les protéger.

N'allouez pas aller chercher vos enfants à l'école qui échouera d'une organisation pour les protéger.

Informations de l'équipe de la mairie et de l'équipe de la mairie de la commune.

**VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES**

**Evénement de terrain** : Evénement de terrain de la zone dangereuse.

**Incendie** : Incendie à proximité de la zone dangereuse.

**Séisme** : Alerte séisme à proximité de la zone dangereuse.

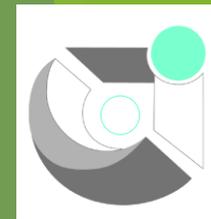
**Vents violents** : Alerte vents violents à proximité de la zone dangereuse.

Écoutez les consignes générales

N° Vert 800 427 388

Alors que **GRASSE** a réalisé toute sa campagne d'affichage **Vigipirate** (impression, plastification, plan d'affichage, fourniture de l'affiche pour tous les ERP municipaux et fourniture ou téléchargement pour les autres).

# La peur de cibler, de pointer du doigt



Autre raison invoquée **pour ne pas faire d’affichage**  
(et que l’on peut retrouver chez ceux qui ne mettent pas de  
cartographie dans leur DICRIM) :

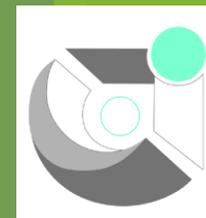
peur de **trop cibler**

**un quartier, une population exposés ou plus exposés que d’autres.**

Peur également que certains viennent alors  
**se plaindre en mairie et demander des comptes :**

« Pourquoi alors Monsieur le Maire  
avoir laissé construire dans ces zones inondables ? ».

# L'ignorance de « mon affiche en un clic » »

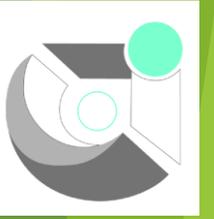


Les autres communes interrogées et qui n'ont pas fait leur affiche ignoraient pour la plupart la possibilité que leur offrait Prim.net avec « Ma commune face aux risques » de générer leur affiche en 1 clic.

Le fait que Géorisques ne soit pas en mesure actuellement de fournir ce service n'arrange pas les choses.



L'affiche apparaît comme la 2<sup>ème</sup> difficulté rencontrée : 3/15 (20%)



## b) L'affichage

Les 2 plus grosses communes, AIX-en-PROVENCE et MONTPELLIER (soit 13%) **ont commencé l'affichage mais aucune ne l'a réalisé entièrement.**

### Plan d'affichage

Seule MONTPELLIER (7%) a réalisé son plan d'affichage (validé en septembre 2017) en repérant les ERP municipaux et privés ainsi que les immeubles à usage d'habitation exposés.

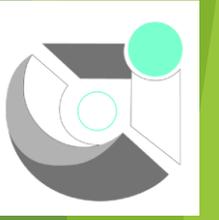
### Un rappel sur les obligations d'affichage



Pour les 2 communes, ce **rappel est accessible sur le site internet** pour les propriétaires, gestionnaires, syndics ...

Pour Montpellier, une **note de service interne signée du DGS** a demandé l'affichage pour dans les ERP municipaux à la vue des occupants et du public.

**Un courrier sera prochainement envoyé pour les ERP privés et les immeubles à usage d'habitation.**



## b) L'affichage (suite)

### Un affichage uniquement dans les ERP municipaux

Aucun affichage dans immeubles à usage d'habitation et les ERP privés

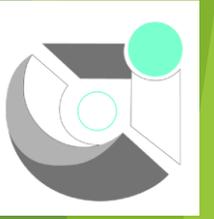
### Un difficile suivi de l'affichage

Pour AIX-en-PROVENCE, aucun suivi actuel.

Pour MONTPELLIER, ce suivi sera très difficile. **La commission ERP** pourrait être chargée de vérifier/contrôler la présence de l'affichage dans ces établissements à l'occasion de son passage. Une réflexion est en cours.

Pour MANOSQUE, on s'orienterait vers une **remise de l'affiche en main propre** afin de sensibiliser le gestionnaire à sa pose et son maintien.

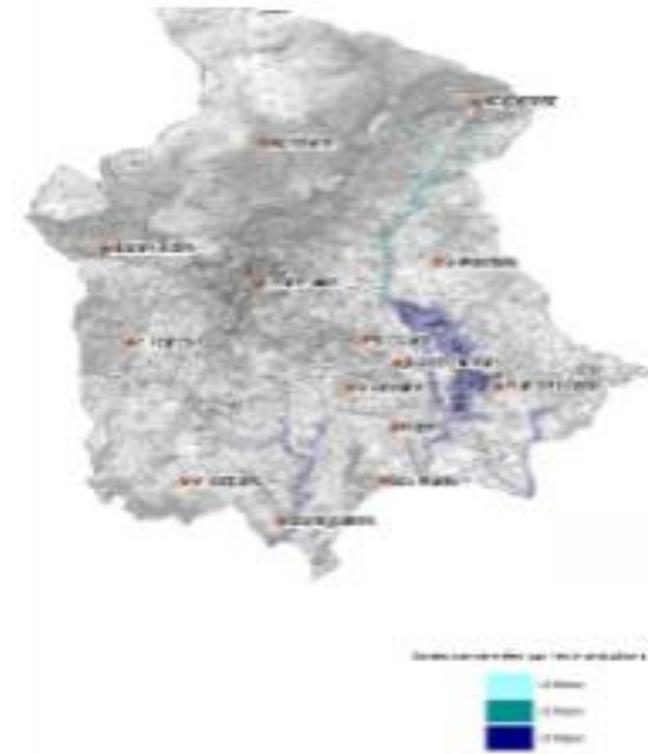
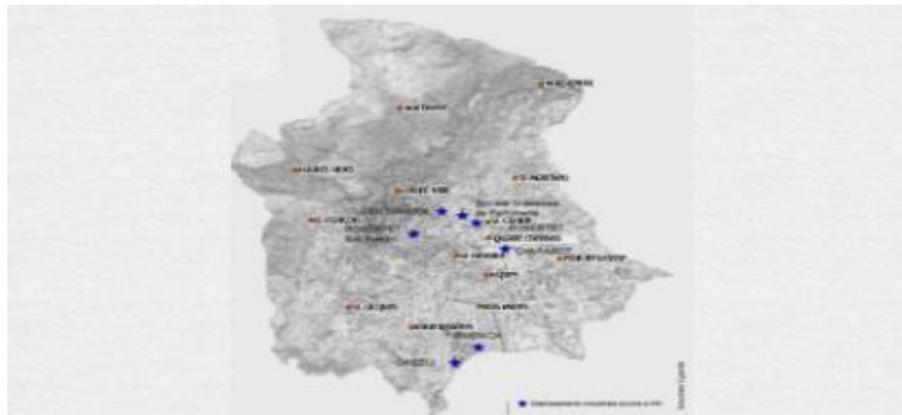
L'affichage apparaît comme la 1<sup>ère</sup> difficulté rencontrée : 0/15 (0%)

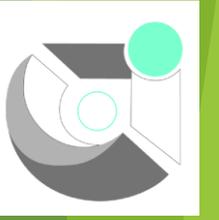


## c) La cartographie du DICRIM

Pour 15 communes étudiées

DICRIM réalisé	12 (80%)
Carte dans le DICRIM	6 (40%)
Carte lisible	5 (33%)
Carte avec aléa et enjeux	4 (26%)





# Une réticence à inclure les cartes à disposition

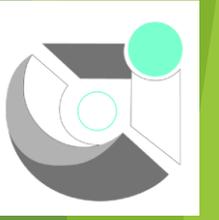
**Il ne s'agit pas de faire la carte** qui est transmise par le Préfet au Maire (TIM, PAC, DCS).

**Il s'agit bien de prendre la décision de mettre cette carte existante**, comme le stipule la loi (II du R125-11 du code de l'environnement).

**Or dans 50% des DICRIM réalisés (6/12), il n'y a pas de carte.**

**Et dans 66% des DICRIM réalisés (8/12), il n'y a pas de carte lisible avec aléa et enjeux**

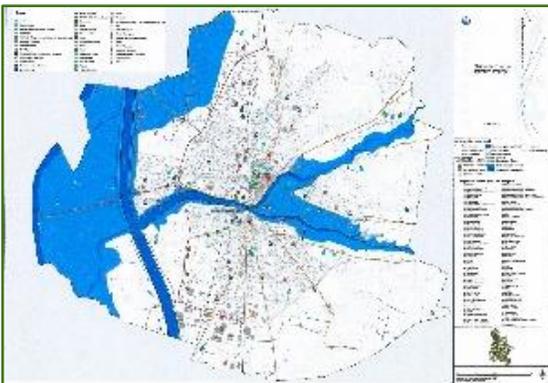
**La cartographie du DICRIM apparaît ici comme la 3<sup>ème</sup> difficulté rencontrée : 4/15 (26%)**



# Une réticence à inclure les cartes à disposition

Raisons invoquées :

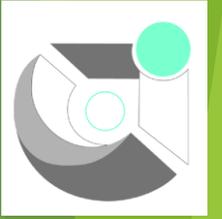
- **Pour ARGELES**
- « *Les cartes transmises par le Préfet sont peu fiables au vu des dernières inondations de 2014, 2015. La commune finance donc des études complémentaires sur les limites de l'aléa torrentiel.*
- *Le DICRIM est un document d'information.*
- *Ne pas générer une psychose hydrique en pointant une certaine partie de la population ».*
  
- **Pour DRAGUIGNAN et MONTELIMAR**, pas de carte alors que ces communes ont par ailleurs réalisé de beaux DICRIM.



Et que, dans les 2 cas, ces communes ont réalisé **des cartes très précises, claires et renseignées** sur les risques dans le cadre de leur **PCS** téléchargeable, pour MONTELIMAR, sur son site internet.

Raison pour MONTELIMAR : « *On voulait un document ludique, facilement compréhensible par la population* »

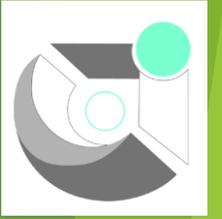
# 10) Pistes de réflexion et d'amélioration



## Concernant l'affiche et l'affichage

- 1) **Rendre accessible et téléchargeable** l'affiche communale à partir de Géorisques.
- 2) **Communiquer** à cette occasion : Préfets, DDT/M, DREAL ..., afin qu'ils répercutent aux Maires.
- 3) Rappeler à tous que **l'affichage est obligatoire** et éventuellement changer dans l'art R125-14, le « peut être imposé » par « doit être imposé ».
- 4) Clarifier dans l'affichage, **le rôle de chacun** :
  - L'Etat a défini, par arrêté interministériel, un modèle d'affiche,
  - Le Préfet adresse au Maire les informations sur les RM concernant sa commune,
  - Le Maire organise les modalités d'affichage dans sa commune,
  - Le Propriétaire/l'exploitant met en place l'affiche.

# 10) Pistes de réflexion et d'amélioration



## Concernant l'affiche et l'affichage (suite)

5) **Profiter de la dynamique « affichage Vigipirate »** pour l'affichage RM.

6) **Fournir aux communes « Un guide pratique de l'affichage RM »** avec :

- Le rôle de chacun ?
- Quelle affiche ?
- Où se la procurer, y compris les aléagrams ?
- Où imposer l'affichage ?
- Comment réaliser son plan d'affichage ?
- Comment avertir les propriétaires/gestionnaires de l'obligation d'affichage ?
- Comment mettre à disposition l'affiche, la télécharger voire la distribuer ?
- Où l'afficher ?
- Comment contrôler l'affichage et son maintien ?

# 10) Pistes de réflexion et d'amélioration

## Concernant la cartographie RM et d'une manière plus large, la communication RM

(On pourra à ce sujet retrouver sur le **site de l'IFORE**, le volet « Supprimer les freins » dans le chapitre 3 sur la Démarche communale face aux risques de la **e formation sur l'information Préventive**)

The screenshot displays the IFORE website interface. At the top, there is a navigation menu with links: 'Nos publics', 'L'ifore en pratique', 'Lettre d'information', 'Consultations en cours', 'Ressources pour le grand public', and 'Aide utilisateurs - FAQ'. Below the menu is the IFORE logo and the text 'Institut de Formation de l'Environnement'. A horizontal menu below the logo lists several categories: 'QUI SOMMES NOUS?', 'NOS MODES D'ACTION', 'LES MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT', 'LES FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE', 'DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FACILITATION AU CHANGEMENT', 'NOS OUTILS PÉDAGOGIQUES', and 'LE CATALOGUE DE L'IFORE'. The main content area shows the breadcrumb 'Accueil » Catalogue de formation » CULTURE DU RISQUE - INFORMATION PRÉVENTIVE - FOAD'. On the left, there is a login section titled 'Accéder à son espace personnel IFORE' with fields for 'Nom d'utilisateur ou adresse électronique' and 'Mot de passe', and a 'Se connecter' button. The main content area is titled 'CULTURE DU RISQUE - INFORMATION PRÉVENTIVE - FOAD Formation' and 'Formation à distance'. It lists the 'Thème(s) principal(aux) : Prévention des pollutions et des risques, Risques naturels et majeurs'. Below this, there is a 'Public :' section describing the target audience: 'Module de formation à distance (FOAD) destiné : - en premier lieu aux agents de l'Etat en poste dans un service risque et plus particulièrement ceux chargés de l'information préventive sur les risques majeurs (préfectures, DDT, DREAL). - aux maires, aux agents des services techniques des communes situées dans des zones à risque et qui souhaitent s'informer'. On the right, there is an 'Equipe pédagogique' section listing 'Chargé de formation' (Monique Gauch) and 'Assistant de formation' (Fabrice Scheid). At the bottom, there is a section for 'Document(s) lié(s) à la formation'.



# 10) Pistes de réflexion et d'amélioration

Concernant la cartographie RM  
et d'une manière plus large, la communication RM

QQS mots clefs

C'est une **obligation légale**.

Un citoyen bien informé a plus de chances d'avoir **les bons réflexes** en situation de crise.

Donc **moins de victimes**.

Donc une **gestion de crise facilitée** pour la commune.

Cette information ne fera pas fuir la population, les touristes ; c'est au contraire **la non information qui affole** le moment venu.

Un Maire qui se soucie de la sécurité de ses concitoyens a une **bonne image** et c'est porteur.

Cela permet de **valoriser tout le travail** de prévention et de protection déjà fait dans la commune.

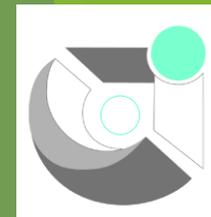
Cette information RM **ne coûte pas cher et peut rapporter gros**.

Il s'agit d'une **démarche de communication** qui n'a rien à voir avec la maîtrise de l'urbanisme.

Cela ne prend **pas beaucoup de temps, et on peut vous aider**.



# 11) Conclusions



De cette analyse de la démarche communale d'IP dans 15 communes de l'arc méditerranéen, concernées par un PPR Inondation, il ressort :

## 1) Eléments remarquables

- **Un fort taux de réalisation des DICRIM** avec une plus forte implication des petites communes sur le volet PCS.
- **Une qualité graphique des DICRIM** réalisés
- **Des éléments de contenu intéressants** : fiches (PFMS, synthétique, PCS), localisation repères de crues...
- **Une forte implication dans l'édition et la diffusion du DICRIM** à la population
- **Les sites internet des communes** comme principal outil de communication
- **Une attention toute particulière mise sur l'inscription en ligne à la téléalerte**
- **Des réunions publiques** largement utilisées
- **Des actions intéressantes menées en intercommunalité**



# 11) Conclusions

3 cas sont assez parlants :

- 1) **Le cas de BASTIA** (43 000 hab) qui **n'a actuellement rien produit en matière d'IP** (même si son DICRIM et son PCS sont en cours de finalisation) : pas d'information sur son site internet, pas d'affiche, pas d'action de communication, de réunion publique ou d'article dans le bulletin municipal.

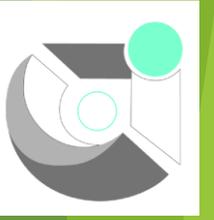
Les raisons invoquées par M C, en charge de la réalisation du PCS-DICRIM à la mairie de Bastia :

- « - *Désengagement de l'Etat qui s'est déchargé de ses missions et de ses savoirs*
- *Charge de travail importante*
- *Manque de soutien et de travail en réseau même si la préfecture a mis en place un groupe de soutien pluridisciplinaire depuis 2017 pour l'élaboration PCS-DICRIM ».*

(A noter que début 2012, seuls 145 DCS avaient été réalisés par la préfecture de Haute Corse sur 236)



# 11) Conclusions



## 2) Le cas de PORTO VECCHIO (11 000 hab)

**Pas de carte dans le DICRIM, pas d'affiche, pas d'actions de communication ...**

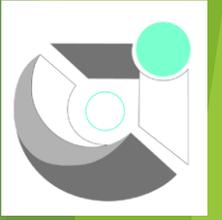
**mais gros investissement sur PCS** (nombreuses cartes très bien faites sur inondation, rupture de barrage avec son onde de submersion).

En fait **le PCS**, d'après Mme F en charge de la prévention des risques, **s'est imposé de lui-même**, (pandémie grippale en 2009 et coupures d'eau en 2009 et 2010). A ce moment, tout le monde a pu voir, et les décideurs aussi, l'intérêt du PCS et d'une organisation pour faire face à la crise, **... contrairement à la démarche IP**, avec comme raisons invoquées :

- « - *Le RM n'est pas vendeur*  
- *des contraintes budgétaires*  
- *peur des réactions à l'information, la population ayant été traumatisée par les inondations*  
- *confusion entre IP et maîtrise de l'urbanisme*  
- *défaut de prise de conscience de l'importance de diffuser ces informations. La tendance étant plutôt de penser que c'est à la population de faire la démarche vers l'information.* »



# 11) Conclusions



## 2) Le cas de PORTO VECCHIO (suite)

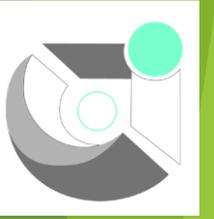
A l'issue de notre conversation téléphonique, Mme F. nous a dit qu'elle se rendait compte :

- **de la nécessité et de l'utilité de la démarche d'IP**
- qu'en ne communiquant pas, ils **perdaient aussi, auprès de la population, le bénéfice du travail** effectué notamment sur le PCS.

Elle allait en parler à son élue en charge des risques pour revoir tout cela.



# 11) Conclusions



## 3) Le cas de MONTELIMAR (35 000 hab)

Très intéressant à plus d'un titre.

**Pas de carte dans leur DICRIM** alors que des cartes de grande qualité figuraient dans le PCS (comme pour Porto Vecchio), mais qu'ici, en plus, ce PCS dans sa version publique était accessible sur le même site internet de la ville.

Raison invoquée par Mme B, à la DGS de Montélimar :

*« On voulait un document ludique facilement compréhensible par la population »*

Constatant **l'absence d'affiche et d'affichage**, nous avons pu alors expliquer où et comment se procurer l'affiche.

Et comme pour les autres communes nous avons envoyé la fiche de synthèse pour « validation ».



# 11) Conclusions



## 3) Le cas de MONTELIMAR (suite)

Moins d'une semaine plus tard, Mme B m'envoie un mail avec la fiche synthétique complétée :

- Une **cartographie (de qualité)** a été jointe à la fin du DICRIM pour chaque RM,



- **L'affiche est réalisée et de plus selon le modèle réglementaire** (grâce au soutien de M Faye, à la DGPR).

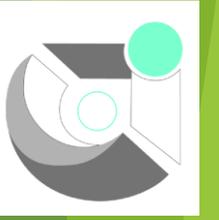
# 11) Conclusions

Ce cas de Montélimar, sur les 2 principales difficultés qui ressortent de cette étude (l'affiche et la cartographie dans le DICRIM), **résolues ici en peu de temps**, et les 2 autres exemples, montrent **l'importance essentielle d'une pédagogie, d'un accompagnement et d'un soutien dans cette démarche IP des communes** ; notamment vis-à-vis de celles qui présentent des difficultés et qui peuvent prétexter qu'elles :

- n'ont pas le temps,
- ne savent pas ce qu'il y a à faire,
- ne savent pas comment faire et où trouver l'information,
- ont peur des réactions que cela pourrait provoquer auprès de leur population,
- confondent l'IP avec la démarche de maîtrise de l'urbanisme,
- font passer l'IP au 2<sup>ème</sup> plan, préférant se consacrer à l'opérationnel, à la préparation à la crise, l'alerte et la sauvegarde de leur population.



# 11) Conclusions



**Si des actions remarquables ont été mises en place par les communes ou l'intercommunalité, des difficultés et des réticences persistent.**

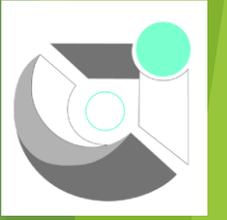
**Le succès de l'information préventive communale passera par :**

- la pédagogie,
- l'accompagnement
- et le soutien.

# ARC MEDITERRANEEN

## Analyse de l'Information préventive communale

Décembre 2017



**Merci ...**

DREAL PACA, Marseille, 13 mars 2018

Communication et  
Risques Majeurs